

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2557

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2018 - Tous budgets

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

**Conseil du 22 janvier 2018****Délibération n° 2018-2557**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Budget primitif 2018 - Tous budgets**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif de la collectivité pour l'exercice 2018 a été élaboré dans le cadre prescrit par l'ordonnance n° 2014-1335 du 6 novembre 2014, qui précise les dispositions fiscales et financières applicables à la Métropole de Lyon.

Les crédits de paiement de l'ensemble des budgets (non retraités) de la Métropole s'élèvent à 2 457,5 M€ en dépenses réelles et 2 742,2 M€ en recettes réelles de fonctionnement.

Ils atteignent 995,7 M€ en dépenses réelles d'investissement et 711 M€ en recettes réelles d'investissement, dont 649,9 M€ en dépenses et 84,7 M€ en recettes sur le seul périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements.

La révision des autorisations de programme et d'engagement fait l'objet d'une délibération spécifique.

**I - Le budget principal**

Le budget de la Métropole relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

**1° - L'équilibre général**

Le projet de budget primitif 2018 du budget principal, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 3 469,7 M€, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

La section de fonctionnement du budget principal est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 591 M€.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2 585,4 M€ (2 532,2 M€ au budget primitif 2017) et des dépenses réelles de 2 351,4 M€ (2 322,4 M€ au budget primitif 2017), l'autofinancement brut atteindrait 234 M€ (209,7 M€ au budget primitif 2017). L'autofinancement brut permettrait de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 215,2 M€ (147,9 M€ au budget primitif 2017) une épargne nette de 18,8 M€ (61,8 M€ en 2017).

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 187,4 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 52,1 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 878,7 M€.

A la date de rédaction de cette délibération et au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année, le montant total de l'encours total brut à long terme au budget principal atteindrait 1 834 M€.

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 331,1 M€ (262,2 M€ au budget primitif 2017), hors le refinancement d'une opération de réaménagement de la dette neutre budgétairement (100 M€ en dépenses et en recettes), soit 52,9 % des recettes réelles d'investissement.

Avec 585,4 M€, la part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) constitue 68,1 % des dépenses réelles de la section (467,9 M€ en 2017). 184,1 M€ seraient consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (24,5 M€ en recettes) et 401,3 M€ aux projets (56,4 M€ en recettes).

Les inscriptions pour ordre intersections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc.) représenteraient 187,4 M€ en dépenses et 5,6 M€ en recettes.

#### Budget primitif 2018 - budget principal - synthèse (en M€)

Budget principal	Crédits de paiement
<b>Fonctionnement - Total recettes</b>	<b>2 591 019 712</b>
recettes réelles	2 585 429 712
recettes d'ordre	5 590 000
<b>Fonctionnement - Total dépenses</b>	<b>2 591 019 712</b>
dépenses réelles	2 351 439 437
dépenses d'ordre	239 580 275
<b>Epargne brute</b>	<b>233 990 275</b>
remboursement capital des emprunts	215 200 000
<b>Epargne nette</b>	<b>18 790 275</b>
<b>Investissement - Total recettes</b>	<b>878 686 909</b>
recettes réelles	625 535 805
dont recettes PPI	80 901 295
recettes d'ordre	253 151 104
<b>Investissement - Total dépenses</b>	<b>878 686 909</b>
dépenses réelles	859 526 080
dont dépenses PPI	585 437 203
dépenses d'ordre	19 160 829

#### 2° - Les politiques publiques

Les crédits de paiement pour 2018 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

#### Budget primitif 2018 - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels en M€

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Economie, éducation, culture, sport</b>	<b>367,85</b>	<b>118,62</b>	<b>486,47</b>	<b>27,77</b>	<b>21,83</b>	<b>49,60</b>
développement économique et compétitivité de la Métropole	10,79	24,25	35,04	1,60	2,87	4,48
rayonnement et attractivité de la Métropole	16,93	13,49	30,42	9,07	6,61	15,68
ville intelligente et politique numérique	8,03	8,24	16,26	1,68	3,27	4,95
insertion et emploi	262,44	0,09	262,53	13,51		13,51
enseignement supérieur et recherche	1,18	22,93	24,11	0,59	3,89	4,48
éducation	29,96	44,72	74,67	1,03	4,98	6,01
culture	34,45	3,44	37,89	0,24		0,24
sport	4,07	1,46	5,53	0,06	0,21	0,27
<b>Solidarités et habitat</b>	<b>533,33</b>	<b>69,74</b>	<b>603,08</b>	<b>94,31</b>	<b>15,87</b>	<b>110,18</b>

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
politique de l'enfance et de la famille	127,27	0,70	127,96	3,07	0,02	3,09
protection maternelle et infantile et prévention-santé	4,84	0,10	4,94	1,46		1,46
compensation du handicap	227,32	1,21	228,53	33,24		33,24
politique du vieillissement	151,81	0,30	152,12	46,76		46,76
habitat et logement	22,10	67,44	89,53	9,79	15,85	25,64
<b>Aménagement du territoire</b>	<b>160,33</b>	<b>143,42</b>	<b>303,75</b>	<b>3,76</b>	<b>50,81</b>	<b>54,57</b>
cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	18,79	32,38	51,17	1,75	19,82	21,57
développement urbain	31,75	99,65	131,40	0,48	30,60	31,08
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	37,40	11,37	48,77	1,53	0,39	1,93
coopérations territoriales	72,39	0,02	72,41			
<b>Mobilité</b>	<b>206,64</b>	<b>190,70</b>	<b>397,34</b>	<b>68,31</b>	<b>10,69</b>	<b>79,01</b>
mobilité des biens et des personnes	206,64	190,70	397,34	68,31	10,69	79,01
<b>Environnement</b>	<b>227,92</b>	<b>33,95</b>	<b>261,87</b>	<b>34,79</b>	<b>3,61</b>	<b>38,40</b>
transition énergétique	1,10	0,48	1,58	0,93		0,93
cycle de l'eau	19,78	11,82	31,60	0,04	0,40	0,44
cycle des déchets	80,39	9,90	90,29	31,39	0,19	31,58
qualité de vie - santé & environnement - risques	118,67	8,65	127,32	1,62	2,90	4,52
espaces naturels, agricoles et fluviaux	7,99	3,09	11,09	0,82	0,12	0,94
<b>Ressources</b>	<b>855,37</b>	<b>267,95</b>	<b>1 123,32</b>	<b>2 356,48</b>	<b>519,51</b>	<b>2 875,99</b>
fonctionnement de l'institution	477,29	23,79	501,08	22,42	0,37	22,79
gestion financière (dont dépenses avec TVA non déductible)	378,08	244,16	622,24	2 334,06	519,14	2 853,20
<b>Projets futurs à individualiser</b>		<b>35,14</b>	<b>35,14</b>		<b>3,22</b>	<b>3,22</b>
projets futurs à individualiser		35,14	35,14		3,22	3,22
<b>Totaux</b>	<b>2 351,44</b>	<b>859,53</b>	<b>3 210,97</b>	<b>2 585,43</b>	<b>625,54</b>	<b>3 210,97</b>

Les principales propositions du budget primitif sont détaillées ci-après par politique publique, en fonctionnement et investissement.

#### **a) - Économie, éducation, culture et sport**

Le renforcement de la **compétitivité** constitue un enjeu stratégique de la politique de développement économique portée par la Métropole. Les prévisions budgétaires 2018 tiennent compte des objectifs du programme de développement économique métropolitain 2016-2021 adopté en septembre 2016. Il fixe les orientations sur les nouveaux segments ou secteurs d'activité de l'économie métropolitaine.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront en 2018 à 10,8 M€

La Métropole consacrera 3,2 M€ à la promotion et au développement de l'entrepreneuriat à travers la création d'une plateforme numérique de services "Métropole des entrepreneurs", plusieurs programmes de soutien tel que "Lyon startup" et l'animation des contrats territoriaux.

Le soutien aux pôles de compétitivité et aux filières d'excellence telles que la robotique et les sciences de la vie (Biopôle à Gerland, Centre d'infectiologie, Cancéropôle et bureau local de l'Organisation mondiale de la santé) représentera 2,7 M€ (2,8 M€ en 2017).

Les actions en faveur de l'immobilier d'entreprises mobiliseront 2,8 M€. En recettes, les produits des baux sont attendus pour 1,5 M€.

Ces actions accompagnent l'enrichissement de l'offre territoriale métropolitaine, favorisé par les investissements réalisés dans :

- les pépinières du Val de Saône à Neuville sur Saône, de Givors et de la Duchère à Lyon à hauteur de 9,2 M€ en lien avec la promotion de l'entrepreneuriat,
- les interventions sur les voiries et espaces publics en accompagnement du projet Biodistrict Gerland à Lyon 7° (1,6 M€),
- la concrétisation de grands projets structurants tels que la construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon 8°. Cette opération mobilisera 4,4 M€ en 2018 avec des recettes de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon à hauteur de 0,8 M€,
- le soutien à l'innovation, l'université et la recherche, notamment avec le projet Supergrid à Villeurbanne pour un montant de 1 M€.

1,1 M€ sera affecté au soutien des 6 pôles de compétitivité.

Le programme d'intervention sur les zones industrielles requerra 1,3 M€ pour les travaux de requalification sur les avenues des Frères Lumière - ZI Lyon-Nord (Neuville/Genay), des Frères Montgolfier - ZI Mi-Plaine (Chassieu), sur le carrefour Mérieux-Montmartin - ZI Lyon Sud-Est et sur le parc industriel des Gaulnes à Meyzieu-Jonage.

La politique pour le **rayonnement et l'attractivité** vise à conforter la position de la Métropole sur le segment du tourisme d'affaires et à développer le tourisme d'agrément tout en renforçant son internationalité. En fonctionnement, les dépenses représenteront 17 M€ et les recettes 9,1 M€.

5 M€ seront dédiés aux actions de développement touristique, dont 4,5 M€ de subvention à l'Office du tourisme, montant stable par rapport à 2017.

Les participations à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) et au Pôle métropolitain seront reconduites à hauteur de 2,9 M€.

Les soutiens aux actions de promotion et d'attractivité du territoire destinées aux entreprises seront de 2,9 M€.

La Métropole apportera son soutien au salon Pollutec à hauteur de 0,5 M€.

Elle financera, à hauteur de 1,3 M€, diverses missions de coopération internationale.

Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 9,1 M€, en hausse de près de 9 % (8,3 M€ en 2017) en lien avec le dynamisme attendu de la taxe de séjour dont le produit est estimé à 6,5 M€ pour 2018 (5,3 M€ en 2017). La redevance d'exploitation du centre des congrès versée par le nouveau délégataire sera de 1,6 M€. La contribution de la Ville de Lyon au service commun des relations internationales restera stable à 0,5 M€.

En investissement, 8,4 M€ en dépenses et 5,8 M€ en recettes concerneront les travaux de la Cité internationale de la gastronomie dans le cadre de la reconversion du site de l'Hôtel-Dieu.

Concernant la **ville intelligente et la politique numérique**, les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 8 M€. 6,1 M€ financeront les actions de modernisation et d'amélioration de l'offre de services à la population (débit dans les collèges). 1,3 M€ sera dédié à l'innovation numérique à travers l'expérimentation WIFI dans la ville.

Les recettes de fonctionnement (1,7 M€) proviennent essentiellement des redevances d'occupation du domaine public et des loyers acquittés par les opérateurs téléphoniques (réseau câblé sous voirie).

En investissement, 8,2 M€ de dépenses sont inscrites sur cette politique. Une subvention de 2,5 M€ sera dévolue à la délégation de service public relative à l'aménagement numérique à très haut débit sur le territoire métropolitain.

2,2 M€ seront consacrés aux interventions récurrentes pour les projets usages numériques et données géomatiques.

Le projet numérique "Pass urbain" offrira, à terme à l'utilisateur du territoire, un accès simplifié à un bouquet de services publics comme privés. Le développement et l'expérimentation d'un support unique, pilotés par la collectivité, sont lancés pour un total de 4 M€, dont 1,5 M€ en 2018.

1,7 M€ sera consacré à la poursuite de l'amélioration du fonctionnement du système Criter de gestion du trafic.

En recettes, une subvention d'équipement de 2,7 M€ sera versée par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du programme d'investissements d'avenir - action Ville de demain, pour les projets mobilités-modes de déplacements alternatifs.

En matière **d'insertion et d'emploi**, 262,4 M€ (259,7 M€ en 2017) seront alloués en fonctionnement à l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) et à la mise en œuvre des orientations du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi.

L'allocation RSA versée aux bénéficiaires mobilisera 238,1 M€ (238,2 M€ en 2017). Cette estimation s'appuie sur une stabilisation du nombre d'allocataires et la fin de la revalorisation annuelle de + 2 % dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté 2013-2017.

Les 6,7 M€ alloués aux parcours d'accompagnement (6,5 M€ en 2017) vont permettre la poursuite des actions menées en 2017 et l'expérimentation d'actions innovantes en direction des allocataires en souffrance psychique.

Le budget consacré à l'insertion par l'activité économique sera de 5,7 M€, dont 0,2 M€ concernera l'expérimentation "territoire zéro chômeur" sur le quartier Saint Jean à Villeurbanne.

L'année 2018 sera la première année pleine en dépenses de gestion du fonds social européen (FSE) inclusion par la Métropole pour l'ensemble du territoire à la place des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE). Le paiement des soldes de l'année 2017 et l'acompte de l'année 2018 entraîneront une augmentation de la ligne qui passera de 3,2 M€ à 5,8 M€. En recettes, le solde du FSE 2015-2016 et l'acompte sur l'enveloppe 2017-2020 permettent d'inscrire 1,1 M€. À l'horizon de 3 exercices budgétaires, les recettes devraient couvrir intégralement les dépenses.

Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 13,5 M€ (11,9 M€ en 2017). Le cofinancement de l'Etat pour le RSA, via le fonds de mobilisation départementale d'insertion (FMDI), est estimé à 9 M€ (8,8 M€ en 2017). 1 M€ est inscrit au titre du fonds d'aide aux politiques d'insertion (FAPI) créé par la loi de finances initiale 2017. 2,3 M€ sont prévus pour le recouvrement des amendes administratives et des indus.

**L'enseignement supérieur et la recherche** mobiliseront 1,2 M€ en fonctionnement (1,1 M€ en 2017). 0,9 M€ sera dédié au soutien à l'université et 0,3 M€ au budget opérationnel du service "vie étudiante". La contribution de la Ville de Lyon à ce service mutualisé est prévue à hauteur de 0,6 M€.

En investissement, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, 3,7 M€ permettront d'honorer les engagements de la Métropole, en sa qualité de maître d'ouvrage, pour l'opération Neurocampus Université Claude Bernard Lyon 1 à Villeurbanne. Les partenaires au projet Neurocampus apporteront leurs concours financiers à hauteur de 2,7 M€.

4,5 M€ seront dédiés aux opérations du projet Lyon Cité Campus, telles que l'Institut de nanotechnologie (2 M€ en dépenses et 0,5 M€ en recettes), le bâtiment du laboratoire et de recherche LR8 sur le site Monod de l'Ecole normale supérieure de Lyon à Lyon 7° (2,3 M€ en dépenses et 0,5 M€ en recettes) et la construction de la plateforme d'innovation Axel'One campus sur le site Lyon Tech-la Doua à Villeurbanne (0,2 M€ en dépenses et 0,2 M€ en recettes).

Dans le cadre du projet Lyon Cité Campus, la Métropole a approuvé la construction du bâtiment destiné à abriter le Centre européen de nutrition pour la santé (CENS) sur le site Jules Courmont Lyon-sud à Pierre Bénite. Cette opération, d'un montant total de 9 M€, est cofinancée à parts égales avec la Région et le Département. La Métropole versera une subvention de 1,9 M€ pour la poursuite des travaux en 2018.

Par ailleurs, une inscription de 1,6 M€ est prévue pour des actions d'aménagement en accompagnement du développement des campus dans le cadre du schéma de développement universitaire (SDU).

En matière **d'éducation**, la Métropole a la charge de 115 collèges, dont 79 publics et 36 privés, pour près de 66 000 collégiens, dont 44 201 dans le secteur public. A la rentrée scolaire 2017-2018, 1 189 collégiens supplémentaires sont prévus (contre 973 élèves à la rentrée 2016-2017). Ces nouveaux élèves seront accueillis, pour partie, dans les 2 nouveaux collèges Alice Guy à Lyon 8° et Simone Lagrange à Villeurbanne.

30 M€ seront alloués en fonctionnement à la politique publique de l'éducation contre 31,2 M€ en 2017. Cette évolution est liée aux modalités de calcul de la dotation de fonctionnement des collèges, qui représente près des 3/4 des dépenses, soit 22,1 M€ (22,7 M€ en 2017). Cette dotation intègre une part importante de dépenses d'énergie en baisse sur ces 3 dernières années grâce aux conditions climatiques favorables et à l'adhésion des collèges au groupement de commande gaz métropolitain.

Les dépenses d'entretien et de nettoyage des collèges seront de 2,8 M€ (2,6 M€ au budget primitif 2017). Les différents postes de restauration scolaire représenteront 2,3 M€ (2,8 M€ au budget primitif 2017) en dépenses et 0,4 M€ en recettes. Les participations des départements limitrophes dont les élèves sont scolarisés sur le territoire métropolitain s'élèveront à 0,4 M€.

En investissement, 29,6 M€ financeront les opérations de restructurations lourdes et de constructions engagées. Il s'agit, notamment, de :

- la démolition du bâtiment administratif et d'autres annexes pour la reconstruction du collège Lassagne à Caluire et Cuire (7 M€),
- la construction d'un collège d'une capacité d'environ 700 élèves quartier Cusset-Bonnevay à Villeurbanne (3,7 M€),
- la restructuration et la construction d'une extension du collège Jean de Tournes à Fontaines sur Saône (3,5 M€),
- des travaux de restructuration et d'adaptation de l'ensemble des locaux scolaires aux besoins des enseignants et des élèves au collège Dargent à Lyon 3° (2,2 M€).

Cette enveloppe de financement concernera également la restructuration intérieure complète des bâtiments, entrée et espaces extérieurs du collège Jean Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune (1,6 M€), l'extension et la mise en accessibilité du collège Rosset à Lyon 7° (1,6 M€), ainsi que le collège Emile Malfroy à Grigny (2,1 M€).

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prévoit la programmation de moyens pour la refondation pédagogique, en particulier pour l'éducation au numérique. La Métropole prévoit en 2018 des crédits à hauteur de 4 M€ pour le plan "numérique éducatif" qui devra couvrir l'ensemble des collèges de l'académie de Lyon.

15,1 M€ seront consacrés aux interventions récurrentes dans les collèges (études, aménagement des bâtiments, achats de mobiliers et équipements scolaires). Ce montant intègre également les subventions aux établissements privés versées en vertu de la loi Falloux (2,2 M€).

En recettes d'investissement, la dotation d'équipement des collèges versée par l'Etat est attendue pour 4,8 M€.

**En matière culturelle**, les dépenses de fonctionnement sont reconduites au même niveau qu'en 2017 à 34,5 M€, dont 14,7 M€ pour les musées.

La contribution au Musée des Confluences s'établira à 13,9 M€, en hausse de 0,5 M€ afin de pallier au retrait total et soudain du Conseil départemental qui contribuait en 2016 à hauteur de 1,3 M€. Pour le Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière, les crédits s'élèveront à 0,8 M€. La billetterie, les ventes de la boutique et les locations de salles généreront 0,2 M€ de recettes.

Les soutiens aux grands événements culturels (Biennale de la danse, festivals des Nuits de Fourvière et Lumière) représenteront 6,8 M€. La Métropole participera au fonctionnement d'équipements culturels à hauteur de 4,6 M€.

La Métropole a finalisé le schéma métropolitain des enseignements artistiques en concertation avec les Communes. Dans ce cadre, elle allouera 5,2 M€ aux écoles et établissements d'enseignement.

La contribution obligatoire au service unifié des archives départementales et métropolitaines, géré par le Département du Rhône, représentera 2,2 M€ (2,1 M€ au budget primitif 2017).

La lecture publique (compétence obligatoire pour les Communes de moins de 12 000 habitants) bénéficiera d'un budget de 0,3 M€. La fin de la convention avec le Département du Rhône va permettre de développer en 2018 un partenariat avec la Ville de Lyon et d'initier un nouveau modèle fondé sur la mise en réseau au bénéfice des 40 bibliothèques des Communes dont la population est inférieure à 12 000 habitants et, plus largement, à l'ensemble des bibliothèques publiques de la Métropole. La Métropole conserve, en qualité d'autorité compétente, la responsabilité de l'élaboration de la politique métropolitaine de lecture publique et de la définition du service aux bibliothèques partenaires.

La **politique sportive** mobilisera 4,1 M€ en fonctionnement (4,4 M€ en 2017). La Métropole a approuvé un nouveau règlement des aides aux clubs sportifs qui repose sur 2 approches : une première, verticale, avec le soutien aux clubs sportifs, aux comités sportifs départementaux et aux manifestations sportives d'envergure. La seconde, transversale, vise à croiser le sport et d'autres compétences métropolitaines, principalement la santé, l'éducation, le handicap, l'emploi et l'insertion.

Les subventions de soutien à la vie associative atteindront 0,8 M€.

### **b) - Solidarités et habitat**

La **politique de l'enfance** est une compétence obligatoire partagée entre la Métropole (protection administrative) et l'Etat (protection judiciaire). Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance sont les mineurs (dont les mineurs non accompagnés), les jeunes majeurs et les mères isolées avec enfant de moins de 3 ans. La Métropole comptabilise 103 établissements et services habilités à l'aide sociale à l'enfance (ASE) et l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF). Elle est également en charge de l'évaluation des demandes d'agrément en vue d'adoption.

Les actions de la Métropole sont menées auprès de 9 811 bénéficiaires enfants et adolescents (données 2016 contre 9 242 en 2015).

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique atteindront 127,3 M€ (124,2 M€ au budget primitif 2017), dont 116,5 M€ de frais de séjours et d'hébergement (en augmentation de 3,5 % comparé à 2017, soit + 3,9 M€). Les autres dépenses, qui portent sur les frais annexes (transports, santé et frais alimentaires) relatifs à la mise œuvre des dispositifs enfance seront de 10,8 M€ (11,6 M€ en 2017).

Le budget pour l'accueil des mineurs est évalué à 70,3 M€ (+ 4,5 M€ d'augmentation par rapport à 2017) afin d'adapter l'offre de prise en charge pour des besoins spécifiques et financiers des ouvertures de places dans le secteur de l'ASE. Les placements familiaux et les frais afférents s'élèveront à 14,8 M€ en 2018.

Les dispositifs spécifiques d'accueil et d'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) sont prévus à 5,6 M€ (5,1 M€ en 2017). En 2017, environ 900 MNA devraient être pris en charge pour des demandes d'évaluation (685 à fin 2016). Près de la moitié de ces jeunes feront l'objet, dans un premier temps, d'une mise à l'abri puis d'une prise en charge dans le cadre du dispositif de l'ASE.

Le financement de la prévention spécialisée conventionnée, dont l'objectif est d'accompagner les enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de détresse et d'exclusion, restera stable à hauteur de 6,7 M€. Les actions éducatives judiciaires qui correspondent à un accompagnement éducatif du jeune dans son environnement, ainsi qu'à une aide et un soutien à sa famille dans sa fonction parentale, s'élèveront à 5,8 M€. Les actions éducatives et administratives seront, quant à elles, stables à 3,3 M€.

Les aides financières aux familles et aux majeurs passeront de 4 M€ en 2017 à 4,2 M€ en 2018. Les budgets alloués aux appartements éducatifs pour majeurs représenteront 1,9 M€ afin de pouvoir répondre aux besoins relatifs au travail sur l'autonomie des jeunes confiés à l'ASE pendant leur minorité.

Les recettes attendues sont évaluées à 3,1 M€. Elles se rapportent aux participations et allocations familiales (1,4 M€) et à la facturation de l'IDEF au Département du Rhône des frais d'hébergement d'enfants domiciliés hors Métropole (1,2 M€). 0,5 M€ est inscrit au titre de la participation de l'Etat à l'évaluation des mineurs non accompagnés.

En investissement, 0,7 M€ sera consacré aux interventions récurrentes et travaux du restaurant de l'IDEF à Bron.

La **politique de protection maternelle et infantile (PMI)** et prévention santé vise à renforcer la prévention pour, à terme, améliorer la qualité de vie des métropolitains et diminuer les coûts de prise en charge du handicap. Elle a également pour objet de favoriser l'inclusion sociale, assurer la formation obligatoire des assistants maternels et enfin, de garantir un service de qualité en dotant les professionnels en matériel et produits (médicaments, vaccins, services) adéquats.



En fonctionnement, les dépenses 2017 seront reconduites pour 4,8 M€. Les recettes s'élèveront à 1,5 M€ (1,3 M€ en 2017).

Les soutiens aux 17 centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) répartis sur le territoire de la Métropole de Lyon mobiliseront 1,5 M€.

1,1 M€ sera dédié aux 9 centres d'action médicosociale précoce (CAMSP) totalisant 397 places et touchant plus de 3 000 enfants de moins de 6 ans en situation de handicap. Le budget intègre également en année pleine le nouveau CAMSP de Saint Priest.

La Métropole poursuivra son soutien à diverses actions de prévention telles que le dépistage des cancers (0,4 M€ à l'association ADEMAS) et les travaux de recherche en oncologie conduits par le Cancéropôle (0,3 M€ pour le dispositif preuve du concept).

Les frais de formation des assistants maternels seront de 0,3 M€, au même niveau qu'en 2017 (869 assistants maternels formés en 2017).

Les moyens matériels (fournitures pour la PMI, produits pharmaceutiques) sont évalués à 0,3 M€.

En recettes, les remboursements par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des frais d'actes et consultations PMI sont estimés à 1,4 M€ (1,2 M€ en 2017).

La Métropole contribue à assurer une prise en charge adaptée et de qualité pour les personnes dépendantes ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueillies en établissements. Elle accompagne les personnes en situation de handicap et partage avec l'Etat la responsabilité de la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Les dépenses de fonctionnement liées à **la politique de compensation du handicap** atteindront 228,3 M€ contre 211,6 M€ en 2017, soit une hausse de 16,7 M€ (+ 7,9 %) principalement due aux frais de séjour.

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes en situation de handicap sont évalués à 159,8 M€ (144,4 M€ en 2017, + 15,5 M€). Cette prévision intègre les différents effets tarifs des établissements (impact des taux directeurs votés en 2015 pour 3 ans et ceux décidés par le Département du Rhône pour ses établissements) ainsi que les projets d'ouvertures de places dans des établissements existants ou via une nouvelle structure d'accueil de jour médicalisé dénommée l'ARPPAC. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale devrait rester stable en 2018 (3 267 à fin septembre 2017).

La prestation de compensation du handicap (PCH), destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie, est évaluée à 49,9 M€ (50 M€ en 2017). Ce montant tient compte d'une évolution prévisionnelle du nombre de bénéficiaires de + 3,1 % (7 451 ayants droits à fin septembre 2017) et d'une stabilité du plan d'aide moyen payé (580 € par mois).

L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), dispositif en voie d'extinction, progressivement remplacé par la PCH, sera de 9,2 M€ (9,6 M€ en 2017). Le nombre de bénéficiaires à fin septembre 2017 est de 1 368.

5,8 M€ sont prévus pour le transport des élèves en situation de handicap, compétence obligatoire, géré au sein d'un service unifié avec le Département du Rhône pour la dernière année scolaire 2017-2018 avant reprise séparée par chaque collectivité.

Le budget de la maison du handicap restera constant, soit 1,6 M€ en dépenses et 1,3 M€ pour les recettes issues de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

La politique conduite en faveur des personnes en situation de handicap est cofinancée par les contributions des bénéficiaires et la CNSA. Ces recettes de fonctionnement, estimées à 33,2 M€ (34 M€ en 2017) comprennent :

- les contributions des personnes hébergées en établissement pour 20 M€ en application du règlement départemental d'aide sociale,
- le concours de la CNSA versé au titre de la PCH estimé à 11 M€.

La Métropole pilote la politique gérontologique et coordonne les actions sociales en faveur des personnes âgées. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie.

En investissement, 1,2 M€ permettra de soutenir le programme d'actions de refonte des outils de la solidarité réparties sur une soixantaine de projets en fonction des différents métiers de la solidarité.

En fonctionnement, 151,8 M€ seront alloués à **la politique du vieillissement** (152,5 M€ en 2017). Pour mémoire, le budget primitif 2017 intégrait 9,1 M€ de prévisions au titre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV). Hors dispositions de la loi ASV, le budget évolue donc de + 4,6 M€.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élèvera à 109,7 M€. 59,9 M€ sont prévus au titre de l'APA à domicile. L'APA versée aux personnes accueillies en établissements sera de 49,8 M€. Cette prévision intègre l'impact de la progression du taux directeur de 0,7 % sur les tarifs des structures, des financements complémentaires valorisant les prises en charge spécifiques et une stabilité du nombre d'allocataires. À fin septembre 2017, 16 653 personnes bénéficient de l'APA à domicile et 10 455 de l'APA en établissement.

Les frais de séjour en établissements pour personnes âgées seront de 37,5 M€ (35,4 M€ en 2017). Ils concernent, à fin septembre 2017, plus de 3 335 résidents. Cette évolution résulte de la prise en charge des mutuelles des bénéficiaires de l'aide sociale pour 1,8 M€ conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat et de la reconduction du taux directeur (+ 0,5 %) sur les tarifs.

Les soutiens aux conférences des financeurs s'établiront à 3,5 M€ en dépenses et 2,1 M€ en recettes.

Les participations perçues au titre de la politique en matière de personnes âgées seront de 46,8 M€ (46,1 M€ en 2017).

Au vu du mécanisme national de répartition entre les départements de la dotation annuelle pour le financement de l'APA, la dotation serait de 34,5 M€, soit une augmentation de 2,4 % par rapport à 2017 (33,7 M€).

Les contributions des obligés alimentaires et les aides sociales récupérables pour les personnes en établissements seront de 3,5 M€. Les récupérations sur successions resteront stables à 5,1 M€.

L'Agence régionale de santé (ARS) versera une dotation de 0,8 M€ pour le fonctionnement des 4 méthodes d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA) présentes sur le territoire de la Métropole.

La Métropole, autorité organisatrice de **l'habitat et du logement** sur son territoire, est compétente en matière d'offre de logement, d'accès et de maintien dans le logement ainsi que pour l'aide individuelle aux ménages. Afin de permettre l'accès au logement pour tous, la Métropole poursuit ses efforts pour la construction sur son territoire, la rénovation thermique des logements locatifs publics et privés et pour le développement des actions en faveur des personnes en difficulté.

Les crédits de fonctionnement alloués à cette politique publique s'élèveront à 22,1 M€, soit une progression de 2,5 % par rapport à 2017 (21,6 M€). Les recettes s'élèveront à 9,8 M€ (9,7 M€ au budget primitif 2017).

En progression de 3,7 % conformément aux échéanciers des conventions avec les Offices publics de l'habitat (OPH), les dépenses consacrées au soutien au logement social seront de 16 M€ (15,5 M€ en 2017). Ces crédits concernent principalement les subventions versées aux OPH (9 M€). Un travail sera engagé avec les OPH dès le vote de la loi de finances 2018 sur l'impact des mesures votées. Le soutien accordé au fonds de solidarité pour le logement (FSL) s'élèvera à 4,4 M€. Ce dispositif accorde des aides financières aux personnes en difficultés pour leur permettre d'accéder à un logement, s'y maintenir ou assumer leurs charges d'énergie ou eau.

Les dépenses relatives au parc privé seront de 3,9 M€ (4 M€ en 2017), dont 1,8 M€ pour les dispositifs relatifs à la lutte contre l'habitat indigne. L'accompagnement des copropriétés s'engageant dans la réalisation de travaux d'éco-rénovation sera reconduit à hauteur de 0,6 M€. La gestion des immeubles menaçant ruine restera stable à hauteur de 0,4 M€, avec des recettes de 0,1 M€. Les aides à la pierre s'élèveront à 0,7 M€ et les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique à 0,2 M€.

Les crédits dédiés aux actions en faveur des gens du voyage seront stables (2,1 M€ en dépenses et 0,8 M€ en recettes) pour les 19 aires d'accueil réparties sur le territoire métropolitain.

Les recettes sont attendues à hauteur de 9,8 M€, dont 7 M€ liés aux baux emphytéotiques pour le logement social. Concernant le FSL, la contribution des bailleurs restera stable (0,4 M€), tout comme celle des fournisseurs (0,5 M€). 0,9 M€ est attendu des cofinanceurs (Etat, Agence nationale de l'habitat, Communes) dans la lutte contre l'habitat indigne.

En investissement, la production de logements sociaux est confortée par le dispositif des aides à la pierre (31,7 M€ de dépenses et 14,8 M€ de recettes de l'Etat).

Dans le cadre des contrats de plan 2011-2015 puis 2016-2020 avec les OPH, les acquisitions foncières se poursuivront pour 1,4 M€. Les réserves foncières requièrent, quant à elles, 0,8 M€ de financements au titre du logement social.

Sur l'exercice 2018, la réhabilitation de logements vétustes est prévue dans les secteurs Moncey-Voltaire et Guillotière à Lyon 3° et Lyon 7°, ainsi que sur des immeubles sensibles repérés à Villeurbanne. L'achat de biens immobiliers pour 2,3 M€ contribuera à l'offre de logements accessibles après leur rétrocession à des bailleurs en charge des opérations de rénovation.

Dans le cadre de la réhabilitation énergétique des logements sociaux, les propriétaires occupants ou bailleurs en habitat collectif ou logement individuel peuvent bénéficier d'aides aux travaux sous forme de subventions estimées à 5,6 M€.

### **c) - Aménagement du territoire**

La politique de **cohésion territoriale** (dont la politique de la ville) requerra 18,8 M€ en dépenses de fonctionnement (21,5 M€ en 2017). Les recettes sont attendues à hauteur de 1,7 M€ (0,3 M€ en 2017).

Les participations aux zones d'aménagement concerté (ZAC) concédées aux aménageurs, représenteront 13 M€, soit 70 % des crédits de cette politique. Elles permettront la poursuite des travaux sur les territoires de la Duchère à Lyon 9°, à Bron Terrailon et dans le quartier de Vénissy à Vénissieux.

1,7 M€ est prévu pour le développement des actions de proximité dans les quartiers en difficulté, en lien avec le contrat de ville métropolitain 2015-2020 avec des recettes attendues à hauteur de 1,2 M€ (0,3 M€ en 2017) de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et des Communes.

Les études liées aux quartiers prioritaires inscrits dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) représenteront 0,7 M€, avec 0,5 M€ de participation de l'ANRU.

Les dépenses liées à la gestion sociale urbaine de proximité (GSUP) seront de 1,9 M€.

En investissement, 6,7 M€ financeront la cession atermoyée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de terrains bâtis, rue Guillermin à Bron dans le cadre de la ZAC Terrailon. Des agencements et aménagements de constructions sont également inscrits pour 1,6 M€. En recettes, l'encaissement de l'annuité représentera 3,3 M€.

Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs du grand projet de ville (GPV) Montelieu à Vénissieux mobiliseront 1,1 M€. Ceux de la voie nouvelle entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Mathieu Dussurgey à Saint Fons sont prévus à hauteur de 0,7 M€. En recettes, les participations de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'ANRU sont attendues pour un montant de 0,3 M€.

La démolition et le relogement des résidences au Mas du Taureau-Pré de l'Herpe à Vaulx en Velin, l'aménagement d'espaces de proximité à Saint Priest et des démolitions à Villeurbanne, Pierre Bénite et Mions bénéficieront d'une subvention de 1,9 M€.

Les opérations de renouvellement urbain se poursuivront pour 1,8 M€ :

- à Bron (0,8 M€), pour la requalification des espaces publics dans le secteur Caravelle, avec des financements de l'ANRU, de la Région et de la Ville de Bron (1,2 M€),
- à Saint Priest (0,4 M€), pour le règlement des équipements réalisés dans la ZAC du Triangle, l'ANRU finançant le mail multimodal (recette globale de 0,7 M€ en 2018),
- à Lyon 8° (0,4 M€), pour le lancement d'acquisitions foncières dans le secteur Langlet Santy et passage Comtois.

Les dépenses récurrentes d'investissement (18 M€) concernent surtout les acquisitions foncières pour le compte des Communes (13,4 M€). Les remboursements des transactions 2014-2018 généreront 13,5 M€ de recettes dans l'exercice.

Au titre du **développement urbain**, la Métropole a l'ambition d'améliorer le cadre de vie des habitants, de participer à la production de logements et de contribuer au développement économique de l'agglomération.

Pour cette politique, les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 31,8 M€ (39,5 M€ en 2017). Cette évolution est à rapprocher de l'état d'avancement des opérations d'aménagement (ZAC) les plus importantes qui sont en phase d'achèvement. Ainsi, une baisse tendancielle puis une stabilisation des participations se poursuivront jusqu'en 2020. Les participations versées aux aménageurs pour les ZAC représenteront 75 % de ces dépenses, soit 23,7 M€ (29,9 M€ en 2017). Les participations les plus conséquentes concernent les ZAC Part-Dieu (8,5 M€), ZAC des Girondins (7,2 M€) à Lyon et Gratte-Ciel nord (5 M€) à Villeurbanne.

Les autres dépenses de fonctionnement concerneront la subvention versée à l'Agence d'urbanisme (stable à 4,3 M€) et la poursuite d'études thématiques et programmatiques (1,9 M€).

Les recettes s'établiront à 0,5 M€, dont 0,4 M€ de contributions des Communes à la plateforme mutualisée d'instruction des demandes d'autorisation du sol (ADS).

En investissement, dans le cadre du projet du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la Part-Dieu, des acquisitions foncières sont envisagées côté ouest de la place Béraudier à Lyon 3° pour 2,4 M€. D'autres transactions sont envisagées pour le projet gare pour la somme de 2,5 M€. En recettes, les contributions de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont estimées à 0,4 M€.

Les travaux d'accessibilité liés à l'arrivée des enseignes commerciales Ikea et Leroy Merlin mi-2019 sur le site du Puisoz à Vénissieux nécessitent une inscription de 5 M€ de dépenses. En recettes, les participations pour les équipements publics exceptionnels des enseignes sont attendues à hauteur de 1,3 M€.

La réalisation des équipements publics des projets urbains partenariaux (PUP) mobilisera 6 M€ pour le parc Marius Berliet et le site Saint Vincent de Paul à Lyon 8°, l'opération 75, rue de Gerland et les sites Ginkgo à Lyon 7°, Gimenez à Vaulx en Velin, Gervais Buissière et Liberté Faÿs à Villeurbanne. Les participations des constructeurs sont attendues pour 4,2 M€.

1,6 M€ sera dédié à la réalisation de programmes d'aménagement, pour la requalification des quartiers La Béguide à Feyzin, des Barolles - tranche 2 à Saint Genis Laval et Centre-Ville à Caluire et Cuire.

Le projet d'aménagement du secteur du Favret à Cailloux sur Fontaines nécessitera l'acquisition de terrains à hauteur de 0,8 M€ en vue de la création d'une ZAC.

14,7 M€ financeront la cession par annuités à la SERL de terrains bâtis et lots de copropriétés situés rue Léon Chomel, cours Emile Zola et rue Jean Bourgey de la ZAC Gratte-Ciel nord à Villeurbanne. En recettes, l'encaissement de l'annuité nécessitera une inscription de 8,2 M€.

Sur l'esplanade Tase à Vaulx en Velin, le programme d'aménagement lié au projet Carré de Soie requerra l'inscription de 0,5 M€ pour l'aménagement des espaces publics avec une recette de 0,5 M€ pour le reversement d'une quote-part à la Ville.

À Villeurbanne, 3 M€ permettront de compléter le foncier métropolitain sur le secteur Grandclément gare.

Des aménagements dans le secteur de la place de la République et de la rue Président Carnot à Lyon 2° seront conduits dans le cadre de l'opération cœur de Presqu'île (0,7 M€).

L'exécution du programme d'études et de travaux de la première phase d'aménagement des échangeurs d'extrémité de l'A450 et de l'A7 fera l'objet d'une subvention au profit de l'Etat d'un montant de 0,4 M€.

Le lancement du programme 2018 et la poursuite des actions 2013-2017 pour la constitution des réserves foncières hors logement social et des travaux de déconstruction des fonciers acquis nécessiteront une inscription de 50,5 M€.

La politique des **espaces publics** couvre l'ensemble des activités relatives à l'entretien, la gestion et la conception de ces espaces. Les dépenses de fonctionnement atteindront 37,4 M€ (40 M€ en 2017).

Le budget alloué aux activités de nettoyage sera de 33,1 M€ (35,7 M€ en 2017), dont 16,1 M€ pour le lavage et le balayage des voies et 3,9 M€ pour les marchés alimentaires et forains.

La gestion des 90 000 arbres d'alignement est estimée à 3,5 M€.

Les prévisions relatives à la viabilité hivernale de la voirie métropolitaine atteignent 2 M€.

Les recettes attendues s'élèveront à 1,5 M€ et concerneront essentiellement les participations des Communes au titre des conventions sur les dispositifs de propreté globale (1 M€).

En investissement, 3,6 M€ permettront d'honorer des dépenses effectuées dans le cadre de diverses opérations récurrentes, en particulier pour l'extension et le renouvellement des arbres d'alignement (1,3 M€) ou l'achat de poids lourds et matériels techniques affectés aux missions de nettoyage, propreté et aux centres d'exploitation (2,3 M€). Dans le cadre de la dernière phase d'aménagement du parc Blandan à Lyon 7°, la réalisation des travaux de sécurisation de la partie "Fort" et l'aménagement du carrefour Lamothe représenteront 1,8 M€.

1,7 M€ concernera l'aménagement du parvis de l'Hôtel-Dieu et de la traversée de la rue de la Barre au pont de la Guillotière dès la désinstallation des bases vies et équipements de chantiers liés à la rénovation du Grand Hôtel-Dieu à Lyon 2°.

Une dépense de 1,6 M€ est envisagée pour la création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales dans le cadre du réaménagement du secteur du parking Rancé à Genay.

La poursuite du projet de requalification de la place Thévenot à Sathonay Camp mobilisera 0,8 M€.

Des acquisitions de matériels et d'outillages techniques (0,7 M€) seront destinées aux corbeilles et bornes de propreté métallique, travaux d'installation de vidéo protection dans les parcs et les jardins et à la mise en conformité des blocs sanitaires pour les parcs de Parilly et le domaine de Lacroix-Laval.

0,4 M€ sera destiné à l'exécution de travaux de voirie pour les projets de requalification de la place de la Fontaine à Curis au Mont d'Or, du centre-bourg à Albigny sur Saône et des avenues des Tilleuls à Mions et des Monts d'Or à La Tour de Salvagny.

En matière de **coopérations territoriales**, la Métropole versera 72,3 M€ au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM). Pour mémoire, ce montant visant à garantir un même niveau d'épargne nette aux 2 collectivités a été fixé définitivement par arrêté interministériel du 16 novembre 2016.

#### **d) - Mobilité**

En fonctionnement, 206,6 M€ de dépenses (212,2 M€ en 2017) et 68,3 M€ (71,2 M€ en 2017) de recettes seront consacrés à la **mobilité des biens et des personnes**.

34,7 M€ seront consacrés à l'aménagement et l'entretien des voies métropolitaines (35,5 M€ en 2017). Les dépenses principales concernent :

- l'entretien de proximité suivi par les subdivisions de voirie (16,4 M€) qui se rapporte aux trottoirs, chaussées, espaces publics, accotements, caniveaux ainsi que le fauchage,
- la réfection des tranchées (9,4 M€) pour tous concessionnaires confondus, visant à garantir la pérennité et la bonne conservation du patrimoine de voirie. Ces dépenses sont associées à des recettes,
- l'entretien des voies rapides (1,9 M€) telles que le boulevard urbain sud, le boulevard Laurent Bonnevey ou le contournement de Meyzieu,
- le soutien aux mobilités actives (1,3 M€),
- la gestion de l'ex-autoroute A6/A7 suite au déclassement (2 M€).

L'entretien des ouvrages d'arts et tunnels représentera un budget de 20 M€, dont 14 M€ pour la gestion en partenariat public-privé du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) et 4 M€ pour l'exploitation et la maintenance des tunnels.

4,1 M€ seront alloués à l'entretien et à la maintenance des feux et bornes de signalisation mais aussi à leur raccordement au système de régulation du PC Criter, qui centralise le trafic de l'agglomération en temps réel.

Les réparations de dégâts causés par des tiers sur le domaine de la voirie publique nécessiteront une inscription de 1,7 M€ en dépenses et 2,1 M€ en recettes.

Sur les 68,3 M€ de produits attendus liés à la politique de mobilité, 37 M€ concernent les recettes de péage du BPNL.

Les refacturations de travaux d'aménagement et de voirie sont estimées à 18,9 M€, dont 11,8 M€ pour les réfections de tranchées réalisées par la Métropole et refacturées aux opérateurs publics. 3,1 M€ concerneront diverses redevances pour occupation du domaine public. Les recettes associées aux Vélo'v s'élèveront à 1,6 M€.

Les redevances et produits des loyers perçus des parcs de stationnement gérés en délégation de service public (DSP) atteindront 8,4 M€, soit - 3,6 M€ consécutivement à la fermeture du parking Part-Dieu. Les produits issus de l'exploitation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2° seront de 3,1 M€. Ils correspondent à la participation de la Ville de Lyon et aux loyers des baux commerciaux.

Les dépenses relatives aux transports urbains sont estimées à 146,1 M€, dont 135,6 M€ de participation statutaire au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL). Ce cadrage budgétaire résulte d'une discussion entre le SYTRAL et la Métropole de Lyon. Cette subvention d'équilibre permettra au SYTRAL de conserver en 2018 sa capacité d'autofinancement. La contribution pour la liaison ferrée entre Lyon et l'aéroport Lyon-Saint Exupéry (Rhônexpress) sera de 5,3 M€.

En investissement, la Métropole accompagne les projets structurants de transports en commun.

La mise en double site propre du trolleybus C3 entre le quai Augagneur et le périphérique Laurent Bonnevey sur les Communes de Lyon et Villeurbanne mobilisera 6,6 M€ en 2018. Les travaux de la ligne de tramway T6 sur les Communes de Bron, Lyon et Vénissieux sont également prévus pour 2,6 M€, pour une mise en service de la nouvelle ligne en décembre 2019. Des acquisitions foncières sont envisagées dans le cadre des travaux d'accompagnement de la ligne de Tramway T4 pour 2,5 M€.

Le projet de restructuration du PEM Perrache prévoit l'aménagement de la voute ouest, le traitement des voiries, le prolongement de la ligne T2 du tramway et la mise en accessibilité de la gare de Perrache. Les dépenses associées atteindront 6 M€ en 2018. En recettes, la contribution des partenaires (Etat, Région Auvergne-Rhône-Alpes, société publique locale -SPL- Lyon Confluence, SNCF mobilités, SYTRAL et Ville de Lyon) s'élèveront à 0,9 M€.

3 M€ concerneront des travaux d'entretien du CELP à Lyon 2° (traitement des structures béton, pose de nouveaux bardages sur les têtes de trémies, remplacement des 2 escaliers mécaniques côté place Carnot et d'ascenseurs, etc.).

La Métropole investit également dans l'amélioration de l'accessibilité.

Au titre du contrat de partenariat public-privé, pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du BPNL, 76,3 M€ de crédits d'investissements sont inscrits pour le paiement de la redevance et le financement après la remise de l'ouvrage, à l'issue des travaux de rénovation.

À Villeurbanne, 2,2 M€ seront consacrés à la poursuite des travaux de réaménagement du cours Émile Zola et 1 M€ concernera l'aménagement et l'élargissement de la rue Frédéric Fays en accompagnement de la construction du Médipôle.

7,1 M€ permettront de poursuivre les aménagements des rues Louis Vignon à Charly, de la Camille et Léon Bourgeois à Oullins, du Buisson à Fleurieu sur Saône, des chemins de Moly à Saint Genis Laval - tranche 2, des Ecoliers à Collonges au Mont d'Or, du boulevard de l'Yzeron à Oullins, de l'achèvement du tour de ville à Saint Fons, les abords du site sportif et de loisirs d'Ecully et l'implantation d'un giratoire à Solaize. D'autres opérations sont inscrites pour un montant de 1,9 M€ pour le projet de relocalisation de la caserne des sapeurs-pompiers ainsi que la construction d'un parking à Couzon au Mont d'Or, l'aménagement des espaces du centre et la requalification de la place Chatard à Saint Cyr au Mont d'Or, l'aménagement d'un parking à l'angle de la rue Garibaldi et de l'avenue du Val de Saône à Sathonay Camp et la requalification de l'avenue des Alpes à Marcy l'Etoile.

A Saint Priest, la création de liaisons modes doux est envisagée sur le chemin de Saint Bonnet de Mure et dans le quartier Bel Air secteur Mansart-Farrère à hauteur de 2,4 M€.

Des travaux de requalification seront exécutés sur le parvis de l'école Salvador Allende - rues Dussurgey, de l'Arsenal et André Sentuc à Saint Fons (0,4 M€), sur les voiries du centre à Solaize (0,4 M€), chemin des Flaches à Charly-Irigny (0,6 M€) et rue Gambetta à Vénissieux (0,6 M€).

1,3 M€ permettra de terminer le tronçon 2 de la rue Garibaldi à Lyon 3° (section comprise entre les rues Bouchut et d'Arménie), 0,8 M€ contribuera aux travaux d'aménagement d'une piste cyclable cours d'Herbouville à Lyon 4° et 0,5 M€ permettra la poursuite de l'aménagement d'accès de l'apponement du quai Fillon (situé dans le parc de Gerland) pour les paquebots de croisière fluviale à Lyon 7°. En recettes, 0,2 M€ de subvention sera à percevoir du fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) et 0,3 M€ pour le conventionnement de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) avec la Région.

Le plan d'actions pour les mobilités actives 2016-2020 de la Métropole mobilisera 2,3 M€ en 2018.

L'intervention de la Métropole sur les grandes infrastructures se traduira par une participation au projet de création d'un diffuseur complet sur l'autoroute A46 sur la commune de Quincieux prévue au plan d'investissement autoroutier de 1,8 M€ en 2018. 12,7 M€ seront alloués à la réalisation des études préalables à l'enquête publique du projet Anneau des Sciences qui relie la Porte du Valvert au boulevard Laurent Bonnevey, dont 6,1 M€ en 2018.

1,8 M€ permettra la finalisation des travaux de mise en conformité du tunnel sous Fourvière.

46,3 M€ en dépenses et 4,4 M€ en recettes sont identifiés pour les grosses réparations et les aménagements des 3 200 kilomètres de voiries, les ouvrages d'art, la régulation du trafic et les modes doux dans le cadre d'opérations récurrentes d'entretien du patrimoine. Les dépenses principales concerneront les grosses réparations de voiries (10,6 M€), les actions de proximité territoriale (13,9 M€), la réalisation de travaux de renforcement de la mise en sécurité routière au titre du fonds d'initiative communale (4,3 M€), les acquisitions foncières (1,3 M€), l'entretien des ouvrages d'arts et tunnels (4,2 M€), les travaux de sécurisation et de régulation des déplacements (0,3 M€), les aménagements de voirie pour le SYTRAL avec une inscription en dépenses et recettes respectivement de 1,9 M€ et 2,8 M€, l'entretien des voies rapides (2 M€) et les modes doux (1,4 M€).

#### **e) - Environnement**

Concernant la **transition énergétique** et sur la base du plan climat énergie territorial, la Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Elle est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz. En fonctionnement, plus de 1,1 M€ de dépenses sera consacré à la gestion de réseaux de chaleur urbains et à l'élaboration du schéma directeur énergie. Les redevances versées par les délégataires des réseaux de chaleur et les concessions d'électricité et de gaz généreront 0,9 M€ de recettes (0,7 M€ en 2017).

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir "Ville de demain", la Métropole accordera une subvention d'équipement (0,3 M€) au profit de l'OPH Grand Lyon habitat pour des travaux de rénovation (niveau bâtiment basse consommation) de la cité Perrache à Lyon 2°.

Concernant la politique du **cycle de l'eau**, la collectivité est garante de la gestion des eaux de pluie et de ruissellement. Elle doit mobiliser les moyens pour lutter contre le risque d'inondations. En fonctionnement, plus de 19,8 M€ seront consacrés à cette politique (18,2 M€ en 2017).

La principale dépense, identique à l'année 2017, correspond à la participation du budget principal versée au budget annexe de l'assainissement au titre des eaux pluviales pour 17,5 M€. Cette contribution permet de ne pas faire supporter à l'usager les coûts inhérents au réseau d'assainissement unique.

Les dépenses liées à la nouvelle compétence gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI) transférée au 1er janvier 2018 sont estimées à 1,6 M€. Elles feront l'objet de travaux au sein d'une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

En investissement, les travaux de mise en place d'un réseau séparatif d'eaux pluviales, de renouvellement du réseau d'eau potable et de requalification de la voirie, sur le chemin de l'Indiennerie à Saint Cyr au Mont d'Or mobiliseront 2,2 M€.

La dépollution et la décantation des eaux pluviales de la zone industrielle de Meyzieu nécessiteront une inscription de 1,4 M€.

1 M€ sera consacré à la création d'un bassin de rétention à Meyzieu pour protéger les quartiers Villardier et Peyssillieu des inondations.

1,6 M€ sera destiné aux investissements récurrents pour la maîtrise des eaux pluviales.

La subvention d'investissement du budget principal pour les eaux pluviales s'élèvera à 5 M€.

La politique publique "**cycle des déchets**" a été menée selon un plan d'actions stratégiques 2007-2017 qui fixait des axes qui seront poursuivis en 2018. De plus, ils intègrent les contraintes imposées par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui conditionnent la typologie du gisement des déchets (quantité, nature) et la structuration des filières concernant la prévention, le recyclage, le tri, la valorisation matière et la réduction de l'enfouissement.

En fonctionnement, les dépenses représenteront 80,4 M€ (75,4 M€ en 2017), ce qui traduit un renforcement sensible de cette politique publique, notamment sur le volet sensibilisation au tri. Les dépenses de collecte s'établiront à 28,6 M€ (26,4 M€ en 2017). Cette prévision intègre les nouveaux marchés lancés courant 2017 avec des hausses de tonnages attendues sur de nouveaux secteurs.

Concernant le traitement des déchets, les dépenses seront de 39,6 M€ (39,7 M€ en 2017). De meilleurs indicateurs de performance de l'usine d'incinération Lyon-sud permettront d'économiser 0,3 M€ de taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Les recettes sont estimées à 19,1 M€ contre 20,1 M€ en 2017. Cette baisse est liée, notamment, au nouveau barème de soutien d'Eco emballage.

Le tri des déchets mobilisera 11,4 M€ (+ 2,7 M€) en raison de la hausse des volumes et de la baisse de la qualité des entrants. Les recettes induites (12,3 M€) seront en augmentation par rapport à 2017 (11,1 M€) en raison de l'extension des consignes de tri.

En investissement, la majorité des crédits assure l'exécution des opérations récurrentes de gros entretien du patrimoine et de renouvellement des équipements. Elles font l'objet d'une proposition de dépenses de 9,2 M€ (3,8 M€ pour l'usine incinération Lyon-sud, 3,3 M€ pour les bennes à ordures ménagères au gaz naturel de véhicule, 1,4 M€ pour les équipements de collecte sélective et 0,7 M€ pour les déchèteries et sites de réception de déchets).

0,3 M€ sera alloué aux études sur la déchèterie de Rillieux la Pape.

Dans le cadre de la politique liée à la **qualité de vie, la santé, l'environnement et la gestion des risques**, l'action de la Métropole vise à réduire les pollutions, les nuisances sonores et les risques naturels ou technologiques.

En fonctionnement, les crédits dédiés s'établiront à 118,7 M€ (116,4 M€ en 2017). La contribution obligatoire au Syndicat départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) sera de 114,2 M€, en hausse de 1 % par rapport au montant versé en 2017 conformément à la convention pluriannuelle 2018-2020.

La mise en œuvre de l'accompagnement des propriétaires de logements privés devant effectuer des travaux de mise en conformité avec les 5 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrits sur le territoire métropolitain nécessitera 1,4 M€ de dépenses. Ces actions bénéficieront de financements de l'Etat et de l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH) à hauteur de 1,2 M€.

Les dépenses relatives à la lutte contre les inondations et à la défense incendie s'élèveront à 0,8 M€.

En investissement, 4,1 M€ seront alloués aux PPRT sur le territoire de la Métropole dont 2 M€ d'acquisitions foncières qui permettront d'engager les procédures d'expropriation et 0,9 M€ de subventions pour la mise en œuvre de mesures de réduction des risques à la source.

Les interventions récurrentes sur le réseau hydraulique (extension et gros entretien du parc des bornes incendie) sont évaluées à 1,2 M€.

0,6 M€ contribuera à la mise en œuvre du versement de subventions aux propriétaires pour le remplacement des appareils de chauffage au bois individuels non performants dans le cadre du programme d'actions spécifiques du plan oxygène métropolitain. En recettes, l'attribution d'une subvention d'équipement au profit de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est prévue dans le cadre du remboursement des coûts engendrés par les actions éligibles à l'enveloppe "fonds air" (0,6 M€). La Région Auvergne-Rhône-Alpes percevra également une subvention d'équipement pour le projet de contrat métropolitain (0,1 M€).

0,6 M€ sera consacré aux travaux de réalisation de bassins écrêteurs de crues - Ruisseau du Ravin dans les communes de Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône et Caluire et Cuire.

Le solde de la participation de la Métropole aux aménagements hydrauliques du bassin versant de l'Yzeron et de ses affluents s'élèvera à 0,5 M€. Cette subvention sera versée au Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC).

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation des espaces non bâtis dans le cadre d'un développement urbain vertueux, en s'appuyant sur des projets de mise en valeur et de gestion des espaces naturels.



En 2018 les dépenses de fonctionnement atteindront 8 M€ (7,6 M€ en 2017), dont 2,5 M€ de participation au Syndicat mixte pour l'aménagement du Grand parc de Miribel-Jonage et 0,4 M€ au Syndicat mixte du Rhône des îles et des Lônes (SMIRIL).

Le budget alloué à l'entretien des parcs s'élèvera à 1,2 M€ (Parilly, Lacroix-Laval et parc technologique de Saint Priest).

La Métropole soutiendra également diverses actions de protection de l'environnement et maintien de l'agriculture à hauteur de 2,3 M€.

Les recettes de cette politique sont évaluées à 0,8 M€, dont 0,6 M€ de redevances perçues au titre de l'occupation du domaine public portuaire et fluvial.

En investissement, 1,6 M€ sera dédié aux interventions récurrentes pour les haltes fluviales, les aides à l'agriculture, les jardins collectifs et la protection des espaces naturels sensibles et des sentiers.

1 M€ concourra au développement du Grand parc de Miribel-Jonage pour la promotion d'actions de valorisation et de protection contre les crues du Rhône, du patrimoine naturel et des espaces de loisirs.

L'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 0,3 M€ au profit de Voies navigables de France (VNF) maître d'ouvrage, permettra la réalisation des travaux liés au projet des Rives de Saône pour l'aménagement des abords de l'écluse de Rochetaillée sur Saône et la restauration des perrés du quai Gillet.

#### **f) - Ressources**

La mise en œuvre des politiques publiques nécessite la mobilisation de moyens humains, bâtimentaires, patrimoniaux, logistiques et d'assurances. En fonctionnement, les dépenses dédiées au **fonctionnement de l'institution** s'élèveront à 477,3 M€, en hausse de 7,5 M€, soit + 1,6 % par rapport à 2017 (469,8 M€).

Plus de 85 % des dépenses (408 M€) seront allouées à la masse salariale (403,2 M€ en 2017).

L'augmentation de 4,8 M€ (1,2 %) est principalement liée à :

- la prise en compte de mesures réglementaires décidées au niveau national et s'appliquant à la Métropole (3,8 M€). Elles concernent :

. la poursuite de la mise en application du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) qui s'applique jusqu'en 2020. Cette réforme, dont la mise œuvre a été pour partie différée, est toutefois provisionnée à titre prudentiel pour les revalorisations indiciaires des nouvelles grilles, le reclassement des catégories A et B de la filière sociale et la transformation de primes en points d'indice entraînant des augmentations de charges,

. les conséquences de l'évolution des conditions de financement par l'Etat des emplois aidés, qui imposent un provisionnement partiel pour accompagner le réexamen du dispositif,

. la mise en œuvre du décret n° 2017-715 du 2 mai 2017 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C. Ce décret entraîne l'évolution de quotas d'avancement qui doublent le nombre de promouvables,

. l'indemnité compensatrice de congés payés à verser lors des départs à la retraite.

- la proposition budgétaire qui intègre également la création de postes (1 M€) financés par des recettes ou permettant un retour sur investissement à l'image de l'effort de mutualisation réalisé avec la Ville de Lyon pour la création d'un service commun de documentation, dont les postes seront facturés à la Ville, ou du renforcement du service des relations internationales avec la création d'un poste affecté à la recherche de financement européens. Une délibération spécifique détaille par ailleurs l'évolution du tableau des effectifs.

La participation aux associations du personnel atteindra 5,1 M€ (4,2 M€ en 2017).

Les crédits consacrés aux indemnités des élus et aux frais de fonctionnement des groupes seront respectivement de 5,1 M€ et 0,9 M€.

Les prévisions concernant les autres dépenses (hors dépenses de personnel) s'établiront à 58,2 M€ (56,3 M€ en 2017), dont 55,8 M€ de charges générales (54,4 M€ en 2017).

Parmi ces charges, 10,4 M€ se rapportent aux locations pour les services de la Métropole (10,7 M€ en 2017), 4 M€ aux assurances et conseils juridiques, 3 M€ aux moyens informatiques. La gestion du patrimoine privé nécessitera 10,2 M€ de dépenses entièrement couvertes par les produits des locations.

En investissement, 17,5 M€ sont prévus sur les opérations récurrentes pour assurer l'acquisition de matériels et logiciels informatiques et de télécommunications (10,8 M€), le gros entretien sur le patrimoine (4,4 M€), le renouvellement du parc (1,6 M€), l'installation des services (0,3 M€) et l'acquisition de matériels techniques (0,4 M€).

La Métropole consacrera 1,1 M€ aux travaux de dépose de couvertures amiantées sur 22 bâtiments affectés au fonctionnement des services et 0,6 M€ aux travaux de rénovation du système de sécurité incendie de l'Hôtel de la Métropole.

D'autres travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (Maisons de la Métropole, services urbains et IDEF) sont également prévus pour un montant de 1,2 M€.

La mise en œuvre d'un logiciel de gestion des temps (activités et plannings), l'acquisition d'un outil de pilotage des projets et les outils liés à la dématérialisation de la chaîne comptable mobiliseront 1,2 M€.

0,4 M€ permettra la réalisation de travaux de rénovation de l'Hôtel de la Métropole (accessibilité, toitures) et 0,2 M€ concernera la fin de l'opération de construction du garage des véhicules légers sur le site Krüger II à Villeurbanne.

En matière de **gestion financière**, les dépenses de fonctionnement représenteront 378,1 M€ (364,9 M€ en 2017).

Elles concerneront les reversements aux Communes (234,2 M€), dont 213,7 M€ pour les attributions de compensation et 20,4 M€ pour la dotation de solidarité communautaire.

Il convient d'ajouter à ces reversements le mouvement budgétairement neutre relatif à la taxe communale de consommation finale d'électricité (15 M€). Elle est perçue par la Métropole sur le territoire de la Ville de Lyon puis reversée intégralement à la Ville.

Les contributions aux fonds de péréquation nationaux (64,6 M€) concerneront :

- le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) dont la contribution est estimée à 27 M€ (16,1 M€ au budget primitif 2017),
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (20,6 M€ contre 22,8 M€ au budget primitif 2017),
- le fonds de solidarité en faveur des Départements (9 M€ contre 13,8 M€ au budget primitif 2017),
- le fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (8 M€ contre 5,4 M€ au budget primitif 2017).

Les charges financières sont évaluées à 41,8 M€ (44,7 M€ en 2017). Les remboursements anticipés réalisés à la Société de financement local (SFIL) en 2017 ont permis une diminution des intérêts. Au 1er janvier 2018, le taux moyen de la dette est estimé à 1,67 % contre 1,94 % au 1er janvier 2017, la durée résiduelle moyenne de la dette sera de 12 ans et 4 mois.

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes représenteront 13 M€.

Les recettes de fonctionnement relatives à la gestion financière sont évaluées à 2 334,1 M€ (2 286,4 M€ en 2017). Elles sont composées des recettes fiscales (1 857,2 M€), des concours financiers de l'Etat (456 M€) et des autres recettes de gestion (10,9 M€).

Aucune hausse de taux n'est envisagée pour 2018 concernant les impôts directs. Ces prévisions sont basées sur des hypothèses d'évolution forfaitaire des bases fiscales de + 1,2 %, et des évolutions physiques + 1 % pour les taxes d'habitation et foncières sur les propriétés bâties, + 1,2 % pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et + 1,5 % sur la cotisation foncière des entreprises.

Avec ces hypothèses, les principaux produits fiscaux seraient :

- 260,1 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (254,3 M€ en 2017),

- 232,6 M€ pour la cotisation foncière des entreprises (223,5 M€ en 2017),
- 153,8 M€ pour la taxe d'habitation (152 M€ en 2017),
- 133 M€ pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (131,3 M€ en 2017).

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée s'établira à 283,8 M€ (274,7 M€ en 2017). Cette prévision est basée sur l'évolution du produit intérieur brut (PIB) 2016 en valeur.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) s'établira à 7,3 M€ (7 M€ en 2017).

Les recettes fiscales reversées par l'Etat au titre de compensations de charges transférées sont proposées à hauteur de 113,7 M€ pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et de 49 M€ pour la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA).

Le produit de la garantie individuelle de ressources sera stable à 107,6 M€

Au vu des projections d'évolution des volumes des transactions foncières, le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est proposé à 290 M€ (258,7 M€ au budget primitif 2017).

La Métropole sera également bénéficiaire :

- à législation constante de l'attribution de compensation versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes estimée à 129,8 M€ au titre de la compétence "transports interurbains",
- du dispositif de compensation péréqué au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (13,9 M€ contre 14,4 M€ en 2017)

Compte tenu des délivrances d'autorisations d'urbanisme liées aux opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement des bâtiments ou installations, le montant attendu en fonctionnement pour la taxe d'aménagement reste stable à 15 M€

Les attributions de compensation reversées par les Communes seront de 10,7 M€. Les nouvelles recettes issues du forfait post-stationnement atteindraient 10 M€

Les concours financiers de l'Etat poursuivront leur baisse selon le calendrier prévisionnel de la contribution au redressement des finances publiques. Ils s'établiront en 2018 à 456 M€ (473,4 M€ en 2017) dont :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) : 392,1 M€ (398,3 M€ en 2017),
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), nouvelle variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat sera de 52,8 M€ (63,9 M€ en 2017),
- les allocations compensatrices de fiscalité locale visant à compenser des exonérations accordées au niveau national sont estimées à 11,2 M€ (11,3 M€ en 2017).

Les autres recettes de gestion financière 20,9 M€ se rapporteront, notamment, à l'aide du fonds de soutien liée au refinancement de la dette toxique pour 13,9 M€ et au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée relative aux dépenses éligibles d'entretien des bâtiments publics et de la voirie départementale pour 6 M€

En dépenses d'investissement, le reversement de la taxe d'aménagement aux Communes, prévue pour 2,3 M€ correspond à 1/8 du produit envisagé pour les opérations d'aménagement réalisées en 2018.

L'encours de la dette au 1er janvier 2018 atteindrait 1 834 M€. Le remboursement du capital restant dû de la dette long terme, comprenant l'emprunt transmis par le Conseil départemental, l'indemnité de compensation dérogatoire et les contrats mutualisés représentera 130,4 M€ (136,5 M€ en 2017). Une annuité de 11,4 M€ est également proposée pour l'amortissement d'emprunts obligataires.

L'éventualité de remboursement anticipé de prêts à faible pénalité permettant de les remplacer par de nouveaux contrats à de meilleures conditions, diminuant ainsi les frais financiers à payer est envisagée à hauteur de 100 M€ (inscriptions en dépenses et recettes).

331,1 M€ d'emprunts nouveaux long terme assureront l'équilibre du budget 2018 (262,2 M€ en 2017).

Les autres recettes d'investissement attendues s'élèveront à 68 M€ dont le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (30 M€), les amendes de police (20 M€, montant identique au budget primitif 2017) et la part communautaire de la taxe d'aménagement (18 M€). Les produits des cessions foncières sont estimés à 20 M€

**g) - Projets futurs à individualiser**

Les crédits de paiement des projets à individualiser en 2018, dont les autorisations de programme sont commentées dans la délibération dédiée, mobiliseront 35,1 M€ en dépenses et 3,2 M€ en recettes.

**II - Le budget annexe de l'assainissement**

L'objectif de ce service public à caractère industriel et commercial (SPIC) est de préserver la qualité de l'environnement par une collecte des eaux usées et leur traitement garantissant des rejets non polluants dans le milieu aquatique, en particulier dans le Rhône. Sur son territoire, la Métropole gère et exploite 3 250 kilomètres de réseaux d'égouts, 70 stations de relèvement et 13 stations d'épuration pour une capacité de traitement d'environ 1 million de mètres cubes/jour.

Ce service est assuré en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

**1° - L'équilibre général**

Le projet de budget primitif 2018 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté, en dépenses et en recettes à 216,2 M€.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 116,2 M€ (111,4 M€ en 2017).

Avec des recettes réelles 109,3 M€ (104,8 M€ en 2017) et des dépenses réelles de 73,9 M€ (72,9 M€ en 2017), l'autofinancement brut sera de 35,4 M€ (31,9 M€ en 2017).

Le virement à la section d'investissement peut être arrêté à la somme 5,8 M€ (5,1 M€ en 2017).

Pour la section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 100 M€ (77,2 M€ en 2017).

Avec 43,8 M€, les investissements opérationnels constituent 47,6 % des dépenses réelles de la section (48,2 % avec 34 M€ en 2017).

Les inscriptions pour ordre intersections sont constituées par les dotations aux amortissements des immobilisations estimées à 36,4 M€ et l'étalement des subventions d'équipement reçues pour 6,9 M€. Les écritures d'ordre patrimoniales sont envisagées pour 1,2 M€, en dépenses comme en recettes.

**Budget primitif 2018 - budget annexe de l'assainissement - synthèse (en €)**

Budget annexe de l'assainissement	Crédits de paiement
<b>Fonctionnement - Total recettes</b>	<b>116 212 075</b>
recettes réelles	109 312 075
recettes d'ordre	6 900 000
<b>Fonctionnement - Total dépenses</b>	<b>116 212 075</b>
dépenses réelles	73 957 075
dépenses d'ordre	42 255 000
<b>Epargne brute</b>	<b>35 355 000</b>
remboursement capital des emprunts	15 700 000
<b>Epargne nette</b>	<b>19 655 000</b>
<b>Investissement - Total recettes</b>	<b>99 987 500</b>
recettes réelles	56 562 500
dont recettes PPI	2 783 500
recettes d'ordre	43 425 000

Budget annexe de l'assainissement	Crédits de paiement
<b>Investissement - Total dépenses</b>	<b>99 987 500</b>
dépenses réelles	91 917 500
dont dépenses PPI	43 771 916
dépenses d'ordre	8 070 000

## 2° - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2018 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

### Budget primitif 2018 - budget annexe de l'assainissement - synthèse par politique publique toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Economie, éducation, culture, sport</b>	<b>0,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,17</b>			
développement économique et compétitivité de la Métropole		0,00	0,00			
ville intelligente et politique numérique	0,17		0,17			
<b>Solidarités et habitat</b>		<b>0,02</b>	<b>0,02</b>			
habitat et logement		0,02	0,02			
<b>Aménagement du territoire</b>		<b>0,67</b>	<b>0,67</b>			
cohésion territoriale (dont Politique de la ville)		0,02	0,02			
développement urbain		0,47	0,47			
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public		0,18	0,18			
<b>Mobilité</b>		<b>4,49</b>	<b>4,49</b>		<b>0,15</b>	<b>0,15</b>
mobilité des biens et des personnes		4,49	4,49		0,15	0,15
<b>Environnement</b>	<b>34,91</b>	<b>33,97</b>	<b>68,88</b>	<b>108,51</b>	<b>7,36</b>	<b>115,87</b>
transition énergétique	0,23	0,07	0,30			
cycle de l'eau	34,67	33,91	68,58	108,51	7,36	115,87
<b>Ressources</b>	<b>38,89</b>	<b>49,64</b>	<b>88,52</b>	<b>0,80</b>	<b>48,94</b>	<b>49,74</b>
fonctionnement de l'institution	34,27	1,49	35,76	0,80	0,16	0,96
gestion financière (compris dépenses avec TVA non déductible)	4,61	48,15	52,76		48,78	48,78
<b>Projets futurs à individualiser</b>		<b>3,13</b>	<b>3,13</b>		<b>0,12</b>	<b>0,12</b>
projets futurs à individualiser		3,13	3,13		0,12	0,12
<b>Totaux</b>	<b>73,96</b>	<b>91,92</b>	<b>165,87</b>	<b>109,31</b>	<b>56,56</b>	<b>165,87</b>

#### a) - Économie, éducation, culture, sport

Concernant la **ville intelligente et politique numérique**, il est proposé de reconduire le budget dédié à la maintenance matérielle et logicielle (0,2 M€).

#### b) - Aménagement du territoire

En matière de **développement urbain**, des travaux d'amélioration de réseaux se réaliseront via des projets urbains partenariaux (PUP) pour le secteur Gervais-Bussière à Villeurbanne (0,2 M€) et la rue de Gerland à Lyon 7° (0,1 M€).

Concernant les **espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public**, 0,1 M€ de travaux de réseaux d'assainissement est envisagé pour l'aménagement des espaces publics attenants à Hôtel-Dieu à Lyon 2°.

#### **c) - Mobilité**

Concernant la **mobilité des biens et des personnes**, les projets d'investissement seront financés à hauteur de 4,5 M€.

La déviation et le renforcement des réseaux situés sous la plateforme de la ligne du tramway T6 à Bron, Lyon et Vénissieux mobiliseront 1,2 M€. Une participation du SYTRAL est attendue pour 0,2 M€.

1 M€ de travaux est envisagé pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement rue du Buisson à Fleurieu sur Saône.

A l'occasion de la réalisation de la voie nouvelle 25 à Solaize, des interventions sur les conduites d'assainissement sont programmées pour 1 M€.

Le déplacement des réseaux situés sous le site propre du trolleybus C3 se poursuit également entre le quai Augagneur et le périphérique Laurent Bonnevey à Lyon 3°-Villeurbanne (0,6 M€).

Les interventions connexes aux opérations récurrentes des petits aménagements de voirie pour le compte du SYTRAL et pour le plan d'actions pour les mobilités actives de la Métropole mobiliseront 0,3 M€.

#### **d) - Environnement**

Concernant la **transition énergétique**, les dépenses d'exploitation relatives aux fluides restent stables à 0,2 M€. 0,1 M€ est proposé en investissement pour l'aménagement des services urbains en vue de diminuer les consommations d'énergie.

Les dépenses d'exploitation de la politique publique du **cycle de l'eau** s'élèveront à 34,7 M€ (32,7 M€ en 2017). Elles concernent principalement l'entretien des stations d'épuration et intègrent le nouveau contrat d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Saint Fons ainsi qu'une régularisation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) suite à un contrôle des services des douanes.

1,8 M€ concernera la redevance à Voies navigables de France (VNF).

Les recettes d'exploitation sont estimées à 108,5 M€ (103,9 M€ en 2017). Le produit de la redevance d'assainissement, principale recette de ce budget, est estimé à 71 M€ (65,1 M€ en 2017). Cette augmentation est liée à une meilleure visibilité des versements au titre du contrat de délégation de service public (DSP) avec Eau du Grand Lyon.

Au vu des volumes prévisionnels d'activité, les recettes générées par les stations d'épuration sont estimées à 14 M€ et les recettes issues de l'exploitation et de la maintenance des réseaux à 5,8 M€ (5,4 M€ en 2017).

La Métropole possède un réseau d'assainissement unitaire à plus de 90 %, qui collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. Le budget principal versera une participation au budget annexe de l'assainissement de l'ordre de 17,6 M€ en 2018 (17,5 M€ au budget primitif 2017), afin de ne pas faire supporter à l'usager les coûts inhérents aux eaux pluviales.

Les dépenses d'investissement s'établiront à 33,9 M€. Les recettes pour cette section (7,4 M€) correspondent essentiellement à la participation du budget principal pour les travaux nécessaires à la collecte des eaux pluviales dans les réseaux unitaires (5 M€).

La restructuration du collecteur unitaire de la Métropole figure parmi les actions phares du contrat de rivière Yzeron à Oullins. Ces travaux mobiliseront 4,5 M€ en 2018 (route de Brignais, avenues de l'Aqueduc de Beaunant et Paul Santy et route de la Libération à Sainte Foy lès Lyon et Oullins).

La mise aux normes du système d'assainissement du cours d'Herbouville à Lyon 4° et la réhabilitation du collecteur visitable et des branchements associés sur le cours sont prévues à hauteur de 2,4 M€.

2,4 M€ permettront d'augmenter la part valorisée du biogaz produit, épuré et injecté dans le réseau de gaz réseau distribution de France (GRDF) sur la station d'épuration de La Feysine à Villeurbanne.

La construction de la station de refoulement des quartiers Meurières et Etachères à Mions est estimée à 2,4 M€

Les interventions envisagées pour la création de réseaux d'eaux usées strictes avenue du Casino à La Tour de Salvagny, rue Georges Bassinet à Charbonnières les Bains et en aval du poste relevant les eaux usées en provenance de la ZAC du Contal à La Tour de Salvagny représenteront 1,2 M€

0,2 M€ financera la réhabilitation du collecteur du quai de la Pêcherie à Lyon 1er et des branchements associés afin d'assurer la mise aux normes du système d'assainissement du quartier Platière/Meissonnier.

La construction d'un réseau séparatif et la création de bassins de rétention et d'infiltration à Saint Priest dans la zone industrielle font l'objet d'une inscription de 0,6 M€

La réhabilitation et le renforcement des réseaux existants sur la route nationale à Jonage (0,3 M€) et dans le quartier des Clochettes à Saint Fons (0,2 M€) sont également envisagés.

Des études sont prévues pour maintenir la conformité de la station d'épuration de Saint Fons et obtenir un diagnostic général de temps de pluie des 12 principaux bassins versants métropolitains pour un montant de 0,4 M€

D'autres travaux relatifs aux ouvrages de gestion de temps de pluie sont inscrits, notamment pour le bassin versant de la Feyssine à Villeurbanne, pour la somme de 0,5 M€. En recettes, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse subventionnerait ce projet dans le cadre du contrat métropolitain à hauteur de 0,3 M€, dont 0,1 M€ en 2018.

Des opérations de déviation de réseaux, renouvellement patrimonial et création d'installations (0,6 M€) permettront d'accompagner le projet d'aménagement urbain de la Part Dieu à Lyon 3°.

15,5 M€ sont destinés aux opérations de grosses maintenances et de renouvellements d'équipements dont la réfection et l'extension des réseaux (6,5 M€), des stations d'épuration (3,7 M€), la réalisation de branchements pour le compte de tiers (3,4 M€), l'achat de matériels techniques (1,1 M€), les travaux de captage des eaux de pluie induits par des opérations de voirie (0,8 M€).

#### e) - Ressources

Les charges d'exploitation nécessaires au **fonctionnement de l'institution** s'élèveront à 34,3 M€ (34,4 M€ en 2017). Elles se rapportent essentiellement aux dépenses de personnel pour 30,4 M€ (30 M€ en 2017).

Les autres dépenses restent stables par rapport à 2017 et concernent principalement la location de l'immeuble Le Triangle qui abrite la direction de l'eau (1,4 M€) et les primes d'assurances (1 M€).

Les dépenses d'investissement concourent à l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques (0,6 M€), de matériels techniques et de véhicules légers (0,3 M€) et à l'aménagement des services urbains (0,2 M€). Le projet de refonte de l'application Vigilance destinée à la surveillance du système d'assainissement, baptisé Camele'Eau, requerra 0,4 M€ en prestations informatiques.

En matière de **gestion financière**, les dépenses d'exploitation liées à la gestion de la dette s'élèveront à 4,5 M€ contre 5,3 M€ en 2017. Cette diminution est liée à un niveau bas des taux d'intérêts et à la baisse des frais financiers du stock de dette consécutive aux remboursements anticipés de contrats d'emprunts réalisés en 2017.

Le remboursement anticipé de contrats signés avec le Crédit foncier et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) refinancés auprès d'autres organismes figure en dépenses et en recettes d'investissement pour un montant de 32,4 M€. Le remboursement du capital des emprunts à long terme atteindra 13 M€. 2,3 M€ sont proposés pour l'amortissement de prêts consentis par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et 0,4 M€ de provisions pour le remboursement *in fine* d'un emprunt obligataire.

Compte tenu des inscriptions opérationnelles, le besoin de nouveaux prêts est évalué à 16,3 M€ (14,6 M€ en 2017). L'encours de la dette est estimé à 165,9 M€ au 1er janvier 2018.

**f) - Projets futurs à individualiser**

Des crédits de paiements pourraient être affectés à de nouveaux projets pour un montant de 3,1 M€ en dépenses. Ils concerneraient, notamment, les opérations récurrentes 2018 pour les interventions régulières sur les réseaux des eaux usées.

**III - Le budget annexe des eaux****1° - L'équilibre général**

S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M49. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

Le projet de budget primitif 2018 du budget annexe des eaux a été arrêté à 69,7 M€, en dépenses et en recettes, valeur hors taxes, tous mouvements et toutes sections confondus (50,8 M€ en 2017).

La section d'exploitation est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 25,2 M€ (23,9 M€ en 2017).

Avec des recettes réelles d'exploitation de 23,6 M€ (22,2 M€ en 2017) et des dépenses réelles de 9,9 M€ (8,3 M€ en 2017), l'autofinancement brut sera de 13,7 M€ (13,9 M€ en 2017).

Le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 3,2 M€ (4 M€ en 2017).

La section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 44,5 M€ (26,9 M€ en 2017).

Avec 20 M€, les investissements opérationnels représentent 47,8 % des dépenses réelles de la section (79,3 % en 2017 avec 19,7 M€).

Les inscriptions pour ordre intersections sont constituées par les dotations aux amortissements des immobilisations, soit 12,1 M€ et l'étalement des subventions d'équipement reçues pour 1,7 M€. Les écritures d'ordre patrimoniale sont envisagées pour 1 M€, en dépenses comme en recettes.

**Budget primitif 2018 - budget annexe des eaux - synthèse (en €)**

Budget annexe des eaux	Crédits de paiement
<b>Fonctionnement - Total recettes</b>	<b>25 234 454</b>
recettes réelles	23 554 454
recettes d'ordre	1 680 000
<b>Fonctionnement - Total dépenses</b>	<b>25 234 454</b>
dépenses réelles	9 892 654
dépenses d'ordre	15 341 800
<b>Epargne brute</b>	<b>13 661 800</b>
remboursement capital des emprunts	4 380 000
<b>Epargne nette</b>	<b>9 281 800</b>
<b>Investissement - Total recettes</b>	<b>44 460 317</b>
recettes réelles	28 168 517
dont recettes PPI	290 517
recettes d'ordre	16 291 800
<b>Investissement - Total dépenses</b>	<b>44 460 317</b>
dépenses réelles	41 830 317
dont dépenses PPI	19 950 202
dépenses d'ordre	2 630 000



**Budget primitif 2018 - budget annexe des eaux - synthèse par politique publique toutes sections - mouvements réels (en M€)**

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Aménagement du territoire</b>		<b>0,45</b>	<b>0,45</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
cohésion territoriale (dont Politique de la ville)		0,10	0,10		0,00	0,00
développement urbain		0,30	0,30			
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public		0,05	0,05			
<b>Mobilité</b>		<b>2,89</b>	<b>2,89</b>		<b>0,27</b>	<b>0,27</b>
mobilité des biens et des personnes		2,89	2,89		0,27	0,27
<b>Environnement</b>	<b>4,63</b>	<b>13,70</b>	<b>18,33</b>	<b>23,12</b>	<b>0,02</b>	<b>23,14</b>
cycle de l'eau	4,59	13,70	18,29	23,12	0,02	23,14
espaces naturels, agricoles et fluviaux	0,04		0,04			
<b>Ressources</b>	<b>5,26</b>	<b>21,88</b>	<b>27,14</b>	<b>0,44</b>	<b>27,88</b>	<b>28,31</b>
fonctionnement de l'institution	3,45		3,45	0,44		0,44
gestion financière	1,82	21,88	23,70		27,88	27,88
<b>Projets futurs à individualiser</b>		<b>2,91</b>	<b>2,91</b>			
projets futurs à individualiser		2,91	2,91			
<b>Totaux</b>	<b>9,89</b>	<b>41,83</b>	<b>51,72</b>	<b>23,55</b>	<b>28,17</b>	<b>51,72</b>

**2° - Les politiques publiques**

Les crédits de paiements pour 2018 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

**a) - Mobilité**

Les interventions envisagées pour le déplacement ou le renforcement des réseaux d'eau potable situés sous la plateforme du tramway T6 sur les Communes de Bron, Lyon et Vénissieux représenteront 1,8 M€. La participation du SYTRAL est attendue pour 0,2 M€.

0,5 M€ de travaux est envisagé pour la refonte du réseau d'eau potable du quartier Bel Air - secteur Mansart-Farrère à Saint Priest.

D'autres travaux sur le réseau d'eau potable mobiliseront 0,4 M€, sous le site propre de la ligne C3 entre le quai Augagneur à Lyon et le pôle multimodal Laurent Bonnevey à Villeurbanne (0,3 M€) et à l'occasion des aménagements des rues Yves Farge et Danielle Casanova à Givors (0,1 M€).

Dans le cadre de la réalisation du projet des Terrasses de la Presqu'île à Lyon 2°, les travaux d'eau potable sur le quai Saint Antoine, la rue Grenette et la place Saint Nizier mobiliseront 0,1 M€.

**b) - Environnement***Cycle de l'eau*

Cette politique publique comprend naturellement la majorité des crédits du budget annexe des eaux, notamment en recettes d'exploitation avec une prévision de 23,1 M€ (21,8 M€ au budget primitif 2017). Cette évolution s'explique par l'augmentation des reversements eau potable au titre du contrat de délégation de service publique (DSP) avec Eau du Grand Lyon. Au vu de ce contrat, le prix du mètre cube d'eau potable (hors abonnement) payé par l'utilisateur sera de 1,0264 € HT au 1er janvier 2018 contre 1,0202 € HT en 2017. Le produit des ventes d'eau attendu est de 21,8 M€ (20,2 M€ en 2017).

Les subventions reçues de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse s'élèveront à 0,5 M€, dont 0,4 M€ au titre du fonds eau.

Les dépenses d'exploitation sont proposées à 4,6 M€ (3,6 M€ au budget primitif 2017). Cette évolution s'explique par le retrait de la Métropole de plusieurs syndicats de production et ou de distribution d'eau potable impliquant la mise en place de conventions de gestion (0,5 M€) et celle d'un nouveau marché d'entretien du champ captant (0,5 M€).

Les autres dépenses d'exploitation se rapportent aux charges générales pour 1,6 M€ et aux subventions versées dans le cadre des actions de coopération décentralisée pour 1 M€.

En investissement, 13,7 M€ permettront l'extension et le gros entretien du patrimoine composé de 11 sites de captage, 64 réservoirs et 4 055 kilomètres de conduites d'eau potable. 6,3 M€ viseront à préserver les milieux et la ressource en eau, dans le cadre d'interventions récurrentes.

3 M€ de travaux permettront la création de réseaux d'eau potable sur le site de captage de Tourneyrand à Fleurieu sur Saône et la sécurisation et le renouvellement de canalisation, notamment avenue Georges Clémenceau à Saint Genis Laval.

En 2018 auront lieu les opérations de déviation des réseaux (renouvellement patrimonial et sécurisation) en accompagnement du projet d'aménagement urbain de la Part-Dieu à Lyon 3° (2,2 M€).

Le chantier pour le renouvellement de la canalisation sous le Vieux Rhône dans le champ captant de Crépieux Charmy à Vaulx en Velin mobilisera 1,1 M€.

Des travaux de renouvellement de canalisations, d'étanchéité, de reprise de génie civil sont également prévus (0,9 M€) : pour la restructuration du réservoir de la Sarra à Lyon 5° (0,6 M€) et chemin de Saint Bonnet de Mure à Saint Priest (0,3 M€).

S'agissant des **espaces naturels, agricoles et fluviaux**, 0,04 M€ permettra la poursuite du projet agro-environnemental et climatique de l'agglomération lyonnaise, visant à améliorer la qualité de l'eau dans les rivières et dans les nappes ainsi que la biodiversité du territoire.

#### **c) - Ressources**

Concernant le **fonctionnement de l'institution**, les dépenses de personnel représenteront 2,7 M€ pour un effectif de 44 postes budgétés, auxquels il convient d'ajouter les 8 agents détachés auprès de Véolia. Les autres prévisions de dépenses d'exploitation (hors dépenses de personnel) seront reconduites à hauteur de 0,8 M€. Elles concerneront, principalement, la gestion du patrimoine privé, notamment les taxes foncières (0,4 M€) et la quote-part du loyer annuel des locaux occupés par la direction de l'eau (0,4 M€).

En recettes, il est proposé d'inscrire 0,4 M€, dont 0,3 M€ pour les remboursements par les fermiers de la taxe foncière.

Concernant la **gestion financière**, 1,8 M€ est prévu en dépenses d'exploitation (1,2 M€ en 2017). Ce budget intègre les frais financiers du stock de dette, les subventions en annuités liées au transfert de compétence de Lissieu, Quincieux et La Tour de Salvagny, ainsi que les frais liés au remboursement anticipé d'un contrat signé avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (0,6 M€). Cette opération suivie d'un refinancement auprès d'un autre organisme, est retracée en dépenses et en recettes d'investissement pour un montant de 17,5 M€.

Les autres prévisions de dépenses d'investissement se rapportent au remboursement du capital des emprunts à long terme pour 3,5 M€, aux provisions pour le remboursement *in fine* d'un emprunt obligataire (0,6 M€) et à l'amortissement de prêts consentis par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse (0,3 M€).

L'encours de la dette est estimé à 38,8 M€ au 1er janvier 2018.

Pour financer les opérations d'investissement de ce budget, le besoin de nouveaux prêts à long terme est arrêté à la somme de 10,4 M€ (10 M€ en 2017).

#### **d) - Projets futurs à individualiser**

Des crédits de paiements pourraient être affectés à de nouveaux projets pour un montant de 2,9 M€ en dépenses. Ils concerneraient, notamment, les opérations récurrentes 2018 pour les interventions régulières sur les réseaux d'eau potable.

#### IV - Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

##### 1 - L'équilibre général

Le budget primitif 2018 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté, en dépenses et en recettes toutes sections confondues, à la somme de 56 M€ (54,2 M€ en 2017).

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes. Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés. En 2018, ces ventes sont estimées à 3 M€. Au vu de ces prévisions de recettes, la subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre, sans créer d'autofinancement, s'élèvera à 10,9 M€.

#### Budget primitif 2018 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse (en €)

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Crédits de paiement
<b>Fonctionnement - Total recettes</b>	<b>37 346 130</b>
recettes réelles	18 673 065
recettes d'ordre	18 673 065
<b>Fonctionnement - Total dépenses</b>	<b>37 346 130</b>
dépenses réelles	18 673 065
dépenses d'ordre	18 673 065
<b>Epargne brute</b>	<b>0</b>
remboursement capital des emprunts	
<b>Epargne nette</b>	<b>0</b>
<b>Investissement - Total recettes</b>	<b>18 673 065</b>
recettes réelles	0
dont recettes PPI	0
recettes d'ordre	18 673 065
<b>Investissement - Total dépenses</b>	<b>18 673 065</b>
dépenses réelles	0
dont dépenses PPI	0
dépenses d'ordre	18 673 065

##### 2° - Les politiques publiques

Pour ce budget, la répartition du budget primitif entre politiques publiques s'établit comme suit :

**Budget primitif 2018 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€)**

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Aménagement du territoire</b>	<b>18,67</b>		<b>18,67</b>	<b>7,81</b>		<b>7,81</b>
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	8,02		8,02	5,06		5,06
développement urbain	10,65		10,65	2,75		2,75
<b>Ressources</b>				<b>10,86</b>		<b>10,86</b>
gestion financière				10,86		10,86
<b>Totaux</b>	<b>18,67</b>		<b>18,67</b>	<b>18,67</b>		<b>18,67</b>

En matière de **cohésion territoriale**, les dépenses représenteront 8 M€, dont 3,5 M€ pour la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin. L'aménagement des espaces publics représentera une dépense de 1,5 M€ et la participation à la construction du groupe scolaire René Beauverie s'élèvera à 1,5 M€.

Dans le cadre du projet Saint Jean secteur sud à Villeurbanne, une prévision de 2,9 M€ est nécessaire afin de permettre, notamment, l'acquisition de foncier.

Concernant le projet urbain Mermoz nord à Lyon 8°, le montant de travaux pour la finalisation des espaces publics après les dernières constructions représentera 1,1 M€.

Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 5,1 M€, dont 2,9 M€ de cessions de terrains aménagés et 2,2 M€ de participations des partenaires.

Les dépenses relatives au développement urbain sont estimées à 10,6 M€, dont 8,1 M€ pour les travaux d'infrastructure, l'acquisition d'un groupe scolaire et d'un gymnase et des frais d'évictions sur la ZAC Villeurbanne La Soie. 2,8 M€ sont attendus en recettes en 2018 sur cette opération au titre des participations versées par des opérateurs privés et par la Commune de Villeurbanne.

Une seconde vague d'acquisitions foncières dans le secteur de l'Esplanade de la Poste à Dardilly requerra 1,4 M€, dont 0,7 M€ en 2018.

Le lancement des études techniques de la nouvelle ZAC Carnot Parmentier à Saint Fons nécessitera un budget de 0,4 M€.

Concernant la gestion financière, la subvention d'équilibre versée par le budget principal est proposée à 10,9 M€.

**V - Le budget annexe du réseau de chaleur**

L'article L 3641-1 I. du code général des collectivités territoriales a organisé le transfert des Communes à la Métropole, au 1er janvier 2015, de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froids urbains. L'ensemble des dépenses et recettes correspondantes est rattaché au budget annexe du réseau de chaleur.

S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M41. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

**1° - L'équilibre général**

Le projet de budget primitif 2018 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté à 5,1 M€, en dépenses et en recettes, tous mouvements et toutes sections confondus (5 M€ en 2017).

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2,4 M€ (2,3 M€ en 2017).

Avec des recettes réelles d'exploitation de 2,2 M€ et des dépenses réelles de 0,6 M€, l'autofinancement brut s'élèverait à 1,6 M€.

Le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 0,5 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 2,6 M€ (2,8 M€ en 2017).

Les inscriptions pour ordre intersections sont constituées en dépenses par les dotations aux amortissements des subventions d'équipement à hauteur de 0,2 M€, et en recettes par les amortissements sur immobilisations (constructions et réseaux) pour 1,3 M€. L'inscription d'ordre patrimoniale pour un montant de 0,1 M€ concerne la régularisation des avances consenties sur les marchés d'investissement.

#### Budget primitif 2018 - budget annexe réseau de chaleur - synthèse (en €)

Budget annexe réseau de chaleur	Crédits de paiement
<b>Fonctionnement - Total recettes</b>	<b>2 437 600</b>
recettes réelles	2 233 000
recettes d'ordre	204 600
<b>Fonctionnement - Total dépenses</b>	<b>2 437 600</b>
dépenses réelles	592 600
dépenses d'ordre	1 845 000
<b>Epargne brute</b>	<b>1 640 400</b>
remboursement capital des emprunts	1 640 000
<b>Epargne nette</b>	<b>400</b>
<b>Investissement - Total recettes</b>	<b>2 629 601</b>
recettes réelles	684 601
dont recettes PPI	684 601
recettes d'ordre	1 945 000
<b>Investissement - Total dépenses</b>	<b>2 629 601</b>
dépenses réelles	2 325 001
dont dépenses PPI	685 001
dépenses d'ordre	304 600

#### 2° - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2018 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

#### Budget primitif 2018 - budget annexe réseau de chaleur - synthèse par politique publique toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Environnement</b>	<b>0,25</b>	<b>0,18</b>	<b>0,43</b>	<b>2,23</b>	<b>0,68</b>	<b>2,92</b>
transition énergétique	0,25	0,18	0,43	2,23	0,68	2,92
<b>Ressources</b>	<b>0,35</b>	<b>1,64</b>	<b>1,99</b>			
fonctionnement de l'institution	0,02		0,02			
gestion financière	0,33	1,64	1,97			

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Projets futurs à individualiser</b>		<b>0,50</b>	<b>0,50</b>			
projets futurs à individualiser		0,50	0,50			
<b>Totaux</b>	<b>0,59</b>	<b>2,33</b>	<b>2,92</b>	<b>2,23</b>	<b>0,68</b>	<b>2,92</b>

#### a) - Environnement

En matière de **transition énergétique**, les dépenses d'exploitation s'élèvent à 0,2 M€ (0,3 M€ en 2017). Elles porteront principalement sur l'entretien de la turbine de cogénération du réseau de chaleur à Vaulx en Velin. Des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage estimés à 0,02 M€ sont proposés en vue des renouvellements de la DSP.

Les redevances contractuelles versées par les délégataires exploitant les réseaux sont attendues à hauteur de 2,3 M€ (2,1 M€ en 2017).

En investissement, la Métropole s'est substituée à la Ville de Lyon pour la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux de modernisation du réseau de la Duchère à Lyon 9°, conformément au contrat d'affermage confié à la société Elyde jusqu'en 2021. La mise en conformité du système de suivi des émissions de polluants et de l'acousticité de la chaufferie se poursuit en 2018 pour un montant 0,1 M€.

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole s'est également substituée de plein droit à la Commune de Vaulx en Velin pour l'ensemble des contrats associés à cette compétence, en particulier ceux pour la réalisation de la chaufferie biomasse construite sous maîtrise d'ouvrage communale pour laquelle une recette de 0,7 M€ est attendue.

#### b) - Ressources

En matière de **fonctionnement de l'institution**, 0,02 M€ est prévu pour les charges de structure et frais d'assurances

Concernant la **gestion financière**, les prévisions de dépenses se rapportent aux annuités du stock de dette à savoir 1,6 M€ en investissement pour la part du capital et 0,3 M€ en section d'exploitation pour les frais financiers.

L'encours de la dette est estimé à 11,9 M€ au 1er janvier 2018.

#### c) - Projets futurs à individualiser

Les projets futurs à individualiser au cours de l'exercice seront financés pour la somme de 0,5 M€.

### VI - Le budget annexe du restaurant administratif

Le restaurant administratif offre 2 prestations soumises au taux de TVA intermédiaire de 10 % :

- un self-service réservé aux agents métropolitains et aux tiers admis sous conditions,
- un restaurant dit "officiel", qui propose une restauration comparable à celle du secteur.

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, justifie un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité. La TVA due et récupérée est gérée hors budget par le comptable de la Métropole. Ce budget, présenté selon la nomenclature M57, s'équilibre par une subvention du budget principal.

#### 1° - L'équilibre général

Le budget primitif 2018 du budget annexe du restaurant administratif a été arrêté en dépenses et en recettes à 3,3 M€ (3,6 M€ en 2017).

Les propositions sont équilibrées en fonctionnement à 3,1 M€ et en investissement à 0,2 M€.

La subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève au total, pour les 2 sections à 2,2 M€ (2,4 M€ en 2017).

Les inscriptions pour ordre intersections sont constituées en dépenses par l'étalement des subventions d'équipement versées (0,1 M€) et en recettes par les dotations aux amortissements des immobilisations (0,1 M€).

Le tableau ci-dessous présente la synthèse générale du budget annexe du restaurant administratif pour 2018.

#### Budget primitif 2018 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse (en €)

Budget annexe du restaurant administratif	Crédits de paiement
<b>Fonctionnement - Total recettes</b>	<b>3 115 120</b>
recettes réelles	2 970 120
recettes d'ordre	145 000
<b>Fonctionnement - Total dépenses</b>	<b>3 115 120</b>
dépenses réelles	2 990 120
dépenses d'ordre	125 000
<b>Epargne brute</b>	<b>-20 000</b>
remboursement capital des emprunts	0
<b>Epargne nette</b>	<b>-20 000</b>
<b>Investissement - Total recettes</b>	<b>208 261</b>
recettes réelles	83 261
dont recettes PPI	0
recettes d'ordre	125 000
<b>Investissement - Total dépenses</b>	<b>208 261</b>
dépenses réelles	63 261
dont dépenses PPI	63 261
dépenses d'ordre	145 000

#### 2° - Les politiques publiques

Pour ce budget, la répartition du budget primitif entre politiques publiques s'établit comme suit :

#### Budget primitif 2018 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse par politique publique toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Ressources</b>	<b>2,99</b>	<b>0,06</b>	<b>3,05</b>	<b>2,97</b>	<b>0,08</b>	<b>3,05</b>
fonctionnement de l'institution	2,99	0,06	3,05	0,87		0,87
gestion financière				2,10	0,08	2,19
<b>Totaux</b>	<b>2,99</b>	<b>0,06</b>	<b>3,05</b>	<b>2,97</b>	<b>0,08</b>	<b>3,05</b>

Avec 1,86 M€ (1,87 M€ en 2017) pour un effectif permanent stable de 42,76 équivalents temps plein (ETP), la rémunération du personnel représente le poste le plus important des dépenses de fonctionnement.

Le nombre de repas servis entre le 1er janvier 2017 et le 31 octobre 2017 a été de 171 441 contre 169 498 pour la même période en 2016, soit 1 943 repas supplémentaires.

Les dépenses concernant les produits alimentaires sont prévues à hauteur de 0,79 M€ contre 0,82 M€ en 2017. Les frais de logistique (fournitures pour l'entretien, nettoyage, combustibles, primes d'assurances, etc.) inhérents à l'activité du restaurant sont évalués à 0,35 M€.

Malgré une hausse du nombre de convives en 2017, au vu de la baisse du coût moyen des repas constatée (3,68 € en 2017 contre 3,77 € en 2016 et 3,84 € en 2015), le produit de la vente des repas est estimé à 0,87 M€ pour 2018 contre 0,88 M€ en 2017.

En investissement, 0,06 M€ permettra l'acquisition et l'installation d'un éco-cleaner pour la gestion des bio-déchets ainsi que le remplacement de matériel de ventilation et de cuisine.

Les prévisions inscrites en gestion financière se rapportent aux subventions d'équilibre versées par le budget principal.

## VII - Transmission dématérialisée du budget

Conformément aux dispositions législatives en vigueur (loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), la Métropole doit procéder à l'envoi dématérialisé de son budget en Préfecture à compter de 2017.

La Métropole a autorisé monsieur le Président, par délibération n° 2016-1465 du Conseil du 19 septembre 2016, à signer l'avenant à la convention avec la Préfecture permettant à la Métropole de s'engager dans la démarche "actes budgétaires" qui vise, dans un souci d'efficacité et de consolidation des données budgétaires des collectivités, à dématérialiser la transmission des budgets consécutivement à leur adoption.

Les collectivités territoriales entrées dans cette démarche utilisent pour ce faire l'application TotEM fournie par les services de l'Etat. Un mauvais traitement de certaines données par cette application engendre l'apparition d'anomalies dans l'édition des volumes budgétaires joints à la présente délibération.

Concernant la Métropole, 2 états du budget principal relatifs à la section d'investissement n'affichent pas correctement certaines données des chapitres budgétaires relatifs aux dépenses dites "financières". Ces anomalies sont en cours de traitement par la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Ainsi, pour le budget principal :

- dans la rubrique "III - A - Vote du budget - section d'investissement - vue d'ensemble - dépenses AP nouvelles et crédits de l'exercice" :

. au chapitre 13, dans la colonne "pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 2 987 947,00 ; et dans la colonne "Pour information, dépenses gérées hors AP", il convient de lire le montant de 0,00,

. au chapitre 16, dans la colonne "pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 73 370 000,00 ; et dans la colonne "Pour information, dépenses gérées hors AP", il convient de lire le montant de 241 881 030,00,

. au chapitre 26, dans la colonne "pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 1,00 ; et dans la colonne "Pour information, dépenses gérées hors AP", il convient de lire le montant de 0,00,

. sur la ligne "Total des dépenses financières", dans la colonne "pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 76 357 948,00,

. sur la ligne "Total des dépenses financières", et dans la colonne "Pour information, dépenses gérées hors AP", il convient de lire le montant de 268 915 616,00 ;

- dans la rubrique "III - A1 - Vote du budget - section d'investissement - dépenses - détail par article" :

. au chapitre 13, et également pour le compte 1322, dans la colonne "pour information, Crédits gérés dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 17 646,00 ; et dans la colonne "Pour information, Crédits gérés hors AP", il convient de lire le montant de 0,00,



. au chapitre 13, et également pour le compte 13463, dans la colonne "pour information, Crédits gérés dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 2 970 301,00; et dans la colonne "Pour information, Crédits gérés hors AP", il convient de lire le montant de 0,00,

. au chapitre 16, et également pour le compte 1675, dans la colonne "pour information, Crédits gérés dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 73 370 000,00; et dans la colonne "Pour information, Crédits gérés hors AP", il convient de lire le montant de 0,00,

. au chapitre 26, et également pour le compte 261, dans la colonne "pour information, Crédits gérés dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 1,00 ; et dans la colonne "Pour information, Crédits gérés hors AP", il convient de lire le montant de 0,00,

. sur la ligne "Total des dépenses financières", dans la colonne "pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 76 357 948,00,

. sur la ligne "Total des dépenses financières", et dans la colonne "Pour information, dépenses gérées hors AP", il convient de lire le montant de 268 915 616,00 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Vu la proposition d'amendement déposée par le groupe Les Républicains et apparentés tendant à modifier les lignes budgétaires suivantes :

#### Section de fonctionnement par nature

Chap	libellé	BP 2018 majorité	amendement	BP 2018 amendé
011	Charges à caractère général	302 555 073 €	- 5 543 593 €	297 011 480 €
012	Charge de personnel et assimilés	401 205 220 €	- 1 516 410 €	399 688 810 €
014	Atténuations de produits	316 025 040 €	- 9 508 574 €	306 516 446 €
65	Charges de gestion courante	875 839 661 €	- 1 116 655 €	874 723 006 €
	<b>Total</b>	<b>1 895 624 994 €</b>	<b>- 17 685 232 €</b>	<b>1 877 939 762 €</b>

<b>Total des dépenses réelles</b>	2 351 439 437 €	- 17 685 232 €	2 333 754 205 €
-----------------------------------	-----------------	----------------	-----------------

#### Section d'investissement par fonction

Dépenses réelles d'investissement	BP 2018	amendement	BP 2018 amendé
5.aménagement des territoires et habitat	207 367 980 €	+ 11 790 155 €	219 518 135 €
6.action économique	39 716 077 €	+ 5 895 077 €	45 611 154 €
<b>Total</b>	<b>859 526 080 €</b>	<b>+ 17 685 232 €</b>	<b>877 211 312 €</b>

<b>Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement</b>	
Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement <sup>(12)</sup> - BP 2018	233 990 275 €
Amendement	+ 17 685 232 €
Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement <sup>(12)</sup> - BP 2018 Amendés	251 675 507 €

*<sup>(12)</sup> Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.*

### DELIBERE

**1° - Rejette** la proposition d'amendement déposée par le groupe Les Républicains et apparentés.

**2° - Décide** de voter :

a) - le budget principal, les budgets annexes du restaurant administratif et des opérations d'urbanisme en régie directe conformément à la nomenclature M57 applicable aux Métropoles, par nature, et selon une présentation croisée par fonction,

b) - les budgets annexes des eaux et de l'assainissement par nature, selon l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,

c) - le budget annexe du réseau de chaleur par nature, selon l'instruction budgétaire et comptable M41 applicable aux services publics de distribution d'énergie électrique et gazière.

**3° - Approuve** le budget primitif de l'exercice 2018 arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de :

- . 3 469 706 621 € pour le budget principal,
- . 216 199 575 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 69 694 771 € pour le budget annexe des eaux,
- . 56 019 195 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- . 5 067 201 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- . 3 323 381 € pour le budget annexe du restaurant administratif.

**4° - Autorise** monsieur le Président à procéder à :

a) - la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget principal et aux budgets annexes des eaux, de l'assainissement et du réseau de chaleur pour l'exercice 2018 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires,

b) - des mouvements de crédits entre chapitres (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections au budget principal et aux budgets annexes des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant administratif.

**5° - Fixe** les modalités de calcul de la contribution prévisionnelle du budget principal au titre des eaux pluviales. Cette prévision sera actualisée en cours d'exercice en fonction des travaux et amortissements pratiqués en application des taux suivants sur le budget annexe de l'assainissement :

- 19 % de la charge nette d'exploitation,
- 28,5 % de la charge nette financière,
- 28,5% de la charge nette des amortissements.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 26 janvier 2018.**